



RAPPORT ANNUEL PALMCI 2023



RAPPORT ANNUEL 2023



Boulevard de Vridi, Zone portuaire
+225 27 21 21 09 00
18 BP 3321 Abidjan 18
+225 27 21 21 09 30
www.groupesifca.com

FILIALE DE





Graine de Palme

PALMCI est née de la privatisation de la PALMINDUSTRIE dont elle a acquis certaines des Unités Agricoles Intégrées.

Les plantations propres de PALMCI s'étendent sur une superficie d'un peu plus de 40 000 hectares. PALMCI achète des régimes auprès de 30 000 planteurs, exploitant quelques 145 000 hectares de plantations villageoises.

Ses Unités Agricoles Intégrées sont établies dans la partie sud de la Côte d'Ivoire d'Est en Ouest.



PALMCI was born from the privatization of PALMINDUSTRIE from which it acquired some of the Integrated Agricultural Units.

PALMCI's own plantations extend over an area of just over 40,000 hectares. PALMCI purchases bunches from 30,000 planters, managing some 145,000 hectares of village plantations.

Its Integrated Agricultural Units are established in the southern part of Côte d'Ivoire from East to West.



Pépinière

CONTENTS

Message from the Board of Directors
Board of Directors
Agenda
Presentation of the Company
Management report of the Board of Directors
External Auditors Report
Summary of Chairman Special Report
Text of Resolutions

SOMMAIRE

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 06
CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 14
ORDRE DU JOUR	P. 16
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	P. 18
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 22
I - PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE	
1.1/ Chiffres clés	
1.2/ Faits marquants de l'exercice	
1.3/ Situation de la société et de son activité au cours de l'exercice	
1.4/ Résultats et situation financière SYSCOHADA révisé	
1.5/ Résultats et situation financière IFRS	
II- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	
III- PERSPECTIVES	
IV- EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI	
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 68
- Rapport général	
- Rapport spécial sur les conventions réglementées	
RESUME DU RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 106
TEXTE DES RESOLUTIONS	P. 120



**ALASSANE
DOUMBIA**

Président du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

La pandémie du COVID-19 semble avoir été maîtrisée. Toutes les frontières ont rouvert début 2023. Les voyageurs ne sont plus soumis à l'obligation de subir des tests et ne doivent plus présenter une preuve de vaccination contre le COVID-19.

Le conflit armé opposant l'Ukraine à la Russie débuté le 24 février 2022 se poursuit et la Russie se trouve toujours sous le coup de sanctions de la quasi – totalité des pays occidentaux.

Le 07 octobre 2023, un nouveau conflit armé a éclaté opposant Israël et le Hamas, mouvement armé palestinien, sans compter les tensions entre Etats dans différentes régions de la planète.

Les conséquences pour l'économie mondiale se

sont accentuées, à savoir :

- La hausse des cours des hydrocarbures (la Russie en est un grand producteur)
- La hausse des cours du blé (la Russie et l'Ukraine en sont d'importants producteurs)
- La hausse des cours de l'huile de tournesol (l'Ukraine en est un grand producteur)
- La hausse des cours des engrais.

Le plafonnement des prix de l'oléine, de l'huile de palme brute et des régimes de palme, initié par le gouvernement ivoirien en décembre 2020 s'est poursuivi jusqu'au mois de mai 2023.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour les mois allant de juin à décembre 2023, les prix ont été fixés en tenant compte à la fois de la situation mondiale et régionale (Afrique de l'ouest).

Ainsi, le prix moyen de vente de l'huile de palme brute par PALMCI a été de 581 443 FCFA/T en 2023 contre 618 662 FCFA/T en 2022, soit une baisse de 6%.

Chers actionnaires,

La production de l'année 2023, en termes d'huile de palme brute constitue pour votre société sa meilleure performance de tous les temps.

La production de régimes des plantations industrielles (PI) est passée de 646 909 T en 2022 à 691 372 T en 2023, soit une hausse de 7%.

Les achats de régimes auprès des plantations villageoises (PV) se sont établis à 826 260 T en 2023, contre 817 178 T en 2022 soit une hausse de 1%.

En conséquence, La production d'huile de palme brute de 2023 propre à PALMCI a été de 329 913 T contre 321 827 T l'année précédente, soit une hausse de 3%.

Les performances ci – dessus ont été possibles en raison de l'achèvement en 2021 des travaux d'extension des capacités de 3 usines de production d'huile de palme brute, entamés en 2019.

Il importe de noter que PALMCI ne cesse de battre ses records de production d'huile de palme brute depuis 2021.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2023 s'élève à 206 244 millions de FCFA contre

232 713 millions de FCFA en 2022, soit une baisse de 11%.

Elle est essentiellement liée à la baisse des prix de l'huile de palme de 6% et à la baisse des tonnages vendus d'huile de palmiste de 12%.

Le bénéfice net après impôt de l'exercice 2023 s'établit à 19 352 millions de FCFA contre 41 693 millions de FCFA en 2022. Cette baisse est la conséquence de celle des prix de vente.

En ce qui concerne la situation financière, à la clôture de l'exercice 2023, Le fonds de roulement au 31 décembre 2023 connaît une baisse de 9 436 millions de FCFA par rapport au 31 décembre 2022, pour s'établir à 40 465 millions de FCFA.

Cette baisse résulte de l'effet conjugué de la baisse des ressources durables et de la hausse des actifs immobilisés.

Le BFR de l'exercice 2023 s'établit à 48 698 millions FCFA, soit une hausse de 29 988 millions FCFA par rapport à celui de l'exercice 2022 en lien avec celle du passif circulant.

Il en découle une trésorerie négative de 8 233 millions de FCFA au 31 décembre 2023 contre 31,2 milliards FCFA à la fin de l'exercice 2022.

Au niveau des marchés de l'achat des régimes et de l'huile de palme brute, certains acteurs de la deuxième transformation (raffineries) ce sont par ailleurs, invités dans le marché des achats de régimes de palme en offrant à leurs fournisseurs d'huile de palme brute (huileries) un prix d'achat au-dessus du prix plafonné, permettant ainsi à ces derniers d'accroître leur avantage concurrentiel dans les approvisionnements en régimes de palme villageois.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation (Conseil Hévéa Palmier à Huile (CHPH)) ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CHPH sont la revue du mécanisme de fixation des prix d'achat des régimes de palme et de vente de l'huile de palme brute, et la refonte de la fiscalité du secteur.

En attendant, les mesures de réglementation et de régulation de la filière oléagineuse ne sont toujours pas en vigueur, ce qui permet encore à de nombreux acteurs dans la chaîne de valeurs des achats de régimes de palme en plantations villageoises, de profiter de l'absence d'organisation de la filière pour continuer à violer les règles fixées par l'interprofession.

Cette situation entraîne un dysfonctionnement dans l'application des prix fixés par l'ALPH, conférant ainsi à ces acteurs un avantage concurrentiel significatif vis-à-vis de PALMCI, qui elle, reste toujours engagée dans le respect des règles fixées, notamment celles relatives aux retenues légales à opérer auprès des planteurs villageois au titre de leurs contributions aux charges des activités en plantations villageoises.

Ce dysfonctionnement oblige continuellement PALMCI à financer des plans d'actions en vue de sécuriser ses approvisionnements en régimes PV, engendrant inévitablement une baisse des marges qui doit être compensée par une politique continue de réduction des coûts.

En ce début d'année 2024, il importe de noter que les structures gouvernementales en charge de l'environnement ont entrepris des visites d'huileries ayant entraîné la fermeture de certaines d'entre elles pour des raisons de non-respect de la réglementation en vigueur.

Votre société n'est pas concernée par ces mesures. Pour mémoire PALMCI bénéficie d'une triple certification ISO pour l'ensemble de ses sites : management de la qualité (ISO 9 001), santé et sécurité au travail (ISO 45 001) et environnement (ISO 14 001).

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En plus, du conflit armé opposant la Russie à l'Ukraine de même que la guerre entre Israël et le Hamas palestinien, les attaques de navires en mer rouge par les Houthis du Yémen en soutien au Hamas, sont de plus en plus fréquentes.

Cela a pour conséquence un rallongement du trajet des navires entre d'une part l'Asie et d'autre part l'Europe et l'Afrique du fait du passage par le Cap de Bonne Espérance.

Il s'ensuit un renchérissement du fret et du coût des assurances maritimes, donc des tensions inflationnistes et une incertitude sur les relations internationales et l'économie mondiale.

En ce début d'année 2024, les perturbations du marché de l'huile de palme brute demeurent. En effet, le cours CIF Rotterdam de l'oléine demeure inférieur à celui de sa matière première (l'huile de palme brute) tel que décrit au début de ce document.

Les raffineurs ivoiriens et donc les premiers transformateurs tel que PALMCI font toujours face à une situation de baisse de prix afin de pouvoir écouler leurs productions et ainsi poursuivre leur activité dans la sous – région ouest africaine.

Les productions de PALMCI en 2024 devraient être supérieures à celle de l'exercice 2023.

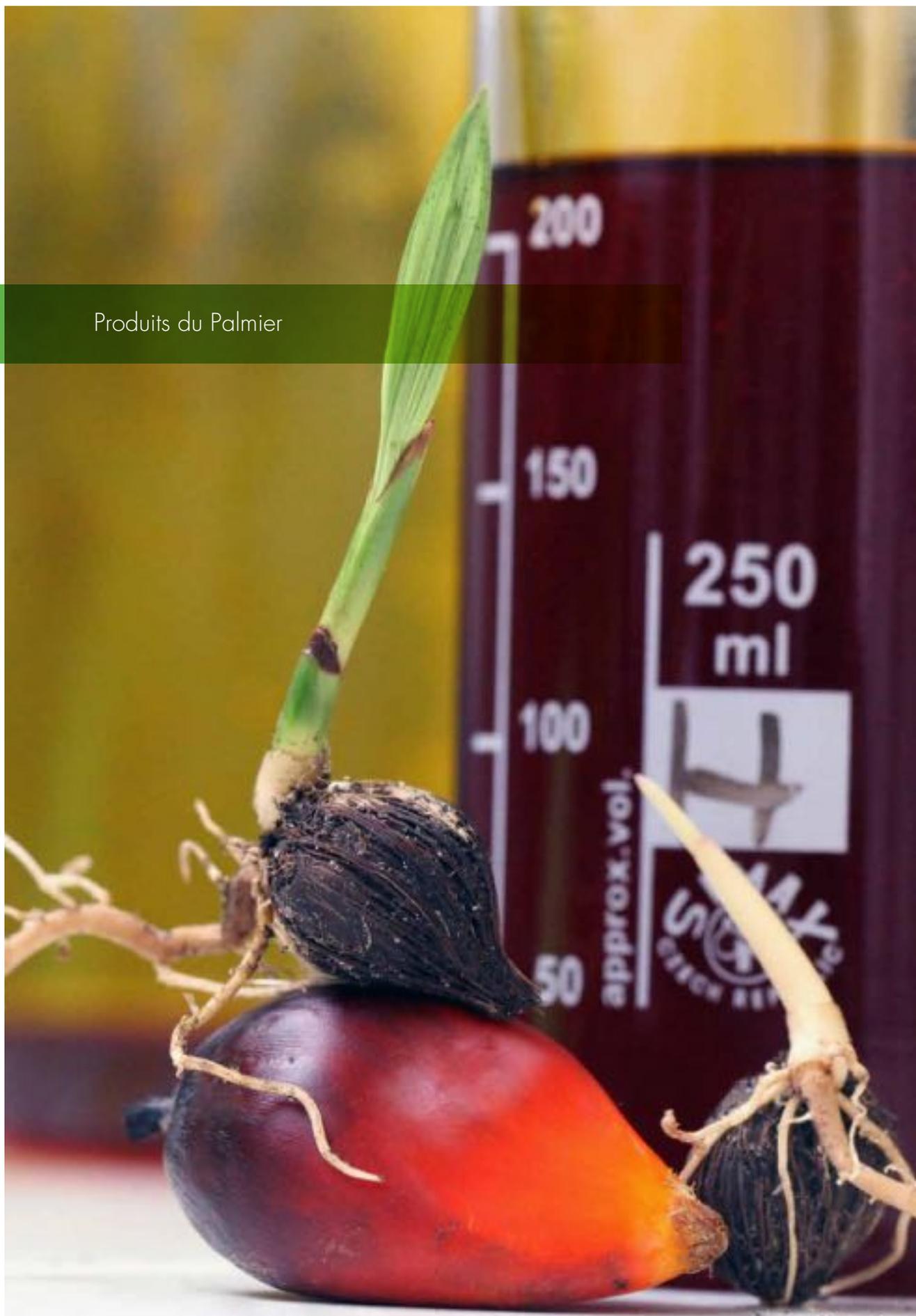
Je voudrais donc vous dire merci à tous pour votre confiance renouvelée.

Alassane DOUMBIA
Président du Conseil d'Administration

Régime de palme



Produits du Palmier



MESSAGE FROM THE BOARD OF DIRECTORS

Ladies and Gentlemen shareholders,

It seems that the COVID-19 pandemic has been brought under control. All land borders reopened. The armed conflict between Ukraine and Russia that began on February 24th, 2022 continues, and Russia is still under sanctions from virtually all Western countries.

On October 07th, 2023, a new armed conflict broke out between Israel and Hamas, Palestinian armed movement, not to mention tensions among countries in different parts of the world.

The consequences for the global economy remain on several levels:

- Rising hydrocarbon prices (Russia is a major producer)
- Rising wheat prices (Russia and Ukraine are major producers)
- Rising prices of sunflower oil (Ukraine is a major producer)
- Increase in fertilizer prices.

The price freeze initiated by the Ivorian government in December 2020 continued until May 2023.

For the months from June to December 2023, prices have been set considering both the global and regional (West Africa) situation. Thus, the average selling price of crude palm oil by PALMCI was 581 443 FCFA/T in 2023 against 618,662 FCFA/T in 2022, a decrease of 6%.

Ladies and Gentlemen shareholders,

The production of 2023, in terms of crude palm oil, is for your company its best performance ever. The production of industrial plantations (IP) bunches increased from 646,909 T in 2022 to 691,372 T in 2023, an increase of 7%.

Purchases of bunches from village plantations (PV) amounted to 826,260 T in 2023, compared to 817,178 T in 2022, an increase of 1%.

As a result, PALMCI's own 2023 crude palm oil production was 329,913 T compared to 321,827 T in the previous year, an increase of 3%.

The above performance was possible due to the completion in 2021 of the capacity expansion works of 3 crude palm oil production plants, started in 2019.

It is important to note that PALMCI has continued to break its crude palm oil production records since 2021.

Sales revenues for the 2023 financial year amounted to FCFA 206,244 million compared to FCFA 232,713 million in 2022, a decrease of 11%.

It is mainly linked to the 6% drop in CPO prices and the 12% drop in the tonnages sold of palm kernel oil.

Net profit after tax for the 2023 financial year amounted to FCFA 19,352 million compared to FCFA 41,693 million in 2022. This decrease is the consequence of the decrease in selling prices.

Regarding the financial situation, at the end of the 2023 financial year, the working capital on 31 December 2023 decreased by 9,436 million CFA francs compared to 31 December 2022 to 40,465 million CFA francs. This decrease is the result of the combined effect of the long-term decline in resources and non-currents assets increase. WCR for the 2023 financial year amounted to XOF 48,698 million, an increase of XOF 29,988 million compared to that of the 2022 financial year. It's linked to current liabilities increase.

This resulted in a negative cash position of XOF 8,233 million as of December 31, 2023 compared to XOF 31.2 billion at the end of the 2022 financial year.

The bodies of the new regulatory authority called "Conseil Hévéa Palmier à Huile" (CHPH) were installed in 2020. The two priorities areas of the CHPH are the review of the price mechanism and the overhaul of the sector's taxation. Proposals have been made regarding the review of the price mechanism. Discussions are continuing within the sector.

In the meantime, the regulatory measures for the oilseed sector are still not in force, which still allows many actors in the value chain of palm bunches purchased from village plantations to take advantage of the lack of organization of the sector to continue to violate the rules set by the oil business sector.

This situation leads to a dysfunction in the application of the prices set by the AIPH, giving these actors a significant competitive advantage over PALMCI, which remains committed to respecting the rules, particularly those relating to the legal deductions to be made from village planters as part of their contributions to the costs of village plantation activities.

This dysfunction continually obliges PALMCI to finance action plans to secure its supply of PV bunches, inevitably resulting in a drop in margins

that must be compensated for by an ongoing cost reduction policy.

It is difficult at this stage to identify prospects for developments within the sector since the government is now involved in price fixing.

At the beginning of 2024, it is important to note that the government structures in charge of the environment have undertaken visits to oil mills that have led to the closure of some of them for reasons of non-compliance with the regulations in force.

Your company is not affected by such practices. As a reminder, PALMCI has three ISO certifications for all its sites: quality management (ISO 9 001), occupational health and safety (ISO 45 001) and environment (ISO 14 001).

Ladies and Gentlemen shareholders,

The armed conflict between Russia and Ukraine and between Israel and Palestinian organisation Hamas continues.

The consequence is ships attacks by Houthis of Yemen on Red Sea, in support of the Palestinians. So, traffic disturbance from Asia to Europe and Africa as boats must go now through Cape of Good Hope, with an increase on freight and insurance costs therefore inflationary pressures and uncertainty about international relations and the world economy.

As we enter 2024, disruptions in the crude palm oil market remain.

Indeed, the CIF Rotterdam price of olein remains lower than that of its raw material (crude palm oil) as described at the beginning of this document.

Ivorian refiners and therefore the first processors such as PALMCI are still facing a situation of lower prices to be able to sell their products and thus continue their activity.

PALMCI's production in 2024 is expected to maintain the same trend as in financial year 2023. I would therefore like to thank you all for your renewed trust.

Alassane DOUMBIA
Chairman of the Board of Directors



Pépinière

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration



M. Alassane DOUMBIA
Président / Chairman



Mme Lucie Barry TANNOUS
Administrateur / Director



M. Honoré N'Guetta ASSANVO
Administrateur / Director



M. Pierre BILLON
Administrateur / Director



M. David BILLON
Administrateur / Director



M. VIGANESWARAN
Administrateur / Director



BOARD OF DIRECTORS PRESENTATION

Board of Directors



M. Nazaire GOUNONGBÉ
Administrateur / Director



M. Santosh Pillai
Administrateur / Director



M. Alassane DOUMBIA
Administrateur / Director

Commissaires aux Comptes Statutory Auditors

MAZARS CÔTE D'IVOIRE
ERNST & YOUNG



Collecte de régimes de palme

ORDRE DU JOUR

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 juin 2024

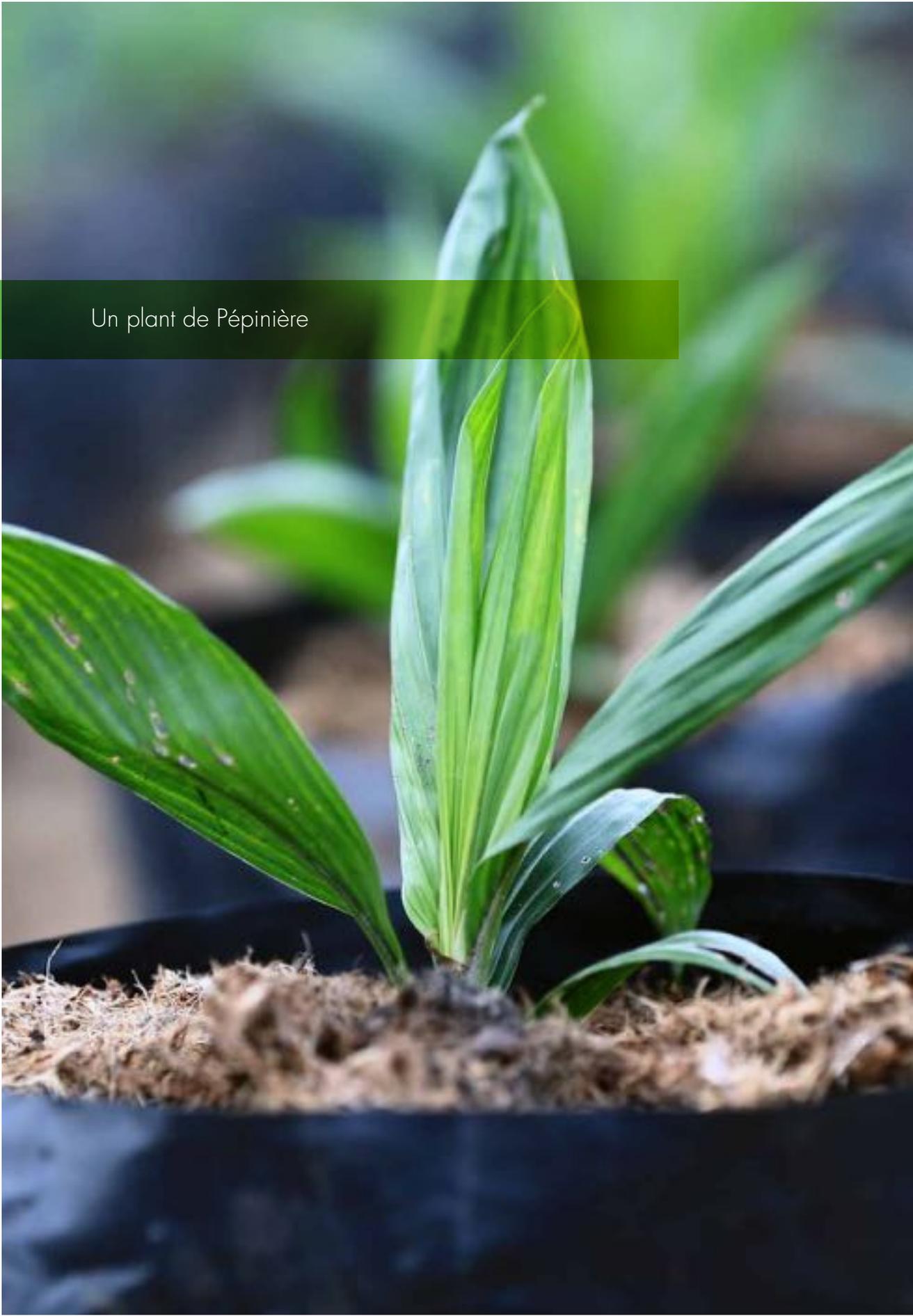
- 01** Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le référentiel SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;
Management report of the Board of Directors on the financial statements based on the SYSCOHADA standards and IFRS standards ;
- 02** Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le référentiel SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;
Reports of the Auditors on the financial statements for the year ended December 31st, 2023 and based on the SYSCOHADA standards and IFRS standards ;
- 03** Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
Special report of the Auditors on the agreements referred to in articles 438 and the followings of the OHADA Uniform Act based on commercial companies and Economic Interest Group ;
- 04** Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le référentiel SYSCOHADA révisé et quitus aux administrateurs ;
Approval of the financial statements for the year ended December 31st, 2023 based on the SYSCOHADA standards and discharge given to the directors ;



AGENDA

THE SHAREHOLDERS' ORDINARY GENERAL MEETING OF JUNE, 13th 2024 AGENDA

- | | | |
|-----------|---|--|
| <p>05</p> | <p>Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;</p> | <p>Approval of the financial statements for the year ended December 31st, 2023 based on the IFRS international accounting standards ;</p> |
| <p>06</p> | <p>Approbation des Conventions Règlementées ;</p> | <p>Authorization of the regulated agreements ;</p> |
| <p>07</p> | <p>Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 selon le SYSCOHADA révisé ;</p> | <p>Allocation of the results ;</p> |
| <p>08</p> | <p>Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux administrateurs ;</p> | <p>Fixing the duty allowances of the directors ;</p> |
| <p>09</p> | <p>Renouvellement du mandat des Administrateurs ;</p> | <p>Renewal of the mandate of Board Members ;</p> |
| <p>10</p> | <p>Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;</p> | <p>Powers for legal formalities ;</p> |



Un plant de Pépinière

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

PRESENTATION OF THE COMPANY

Fiche Signalétique de PALMCI

PALMCI Fact Sheet

RAISON SOCIALE
CORPORATE NAME



FORME JURIDIQUE
LEGAL FORM

Société Anonyme
Joint stock company



DATE DE CREATION
DATE OF ESTABLISHMENT

1er Janvier

1997



SIEGE SOCIAL
REGISTERED OFFICE

Boulevard de Vridi
Abidjan – Zone portuaire
18 B.P. 3321 Abidjan 18
Site Web : www.palmci.ci



Téléphone : (225) 27 21 21 09 00
Télécopie : (225) 27 21 21 09 30

CAPITAL SOCIAL
REGISTERED CAPITAL

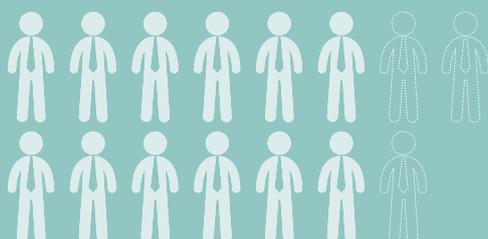
20 406 297 120 FCFA

Divisé en **15 459 316** Actions de
Divided into **15 459 316** shares of

6 750 FCFA Au 31/12/2023
As at 31/12/2023



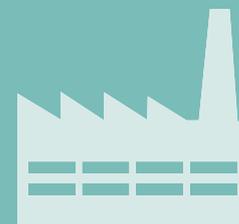
EFFECTIF
WORKFORCE



7 623

UNITES AGRICOLES INTEGRES
ESTATE UNITS

Ehania	27 21 21 94 10
Toumanguié	27 21 21 94 25
Irobo	27 21 21 94 13
Boubo	27 21 21 94 14
Iboké	27 21 21 94 16
Blidouba	27 21 21 94 18
Gbapet	27 21 21 94 21
Néka	27 21 21 94 22



SUPERFICIE PLANTEE (PI)
PLANTED AREA (IP)

40 332 ha

SUPERFICIE EN RAPPORT (PI)
MATURE AREA (PI)

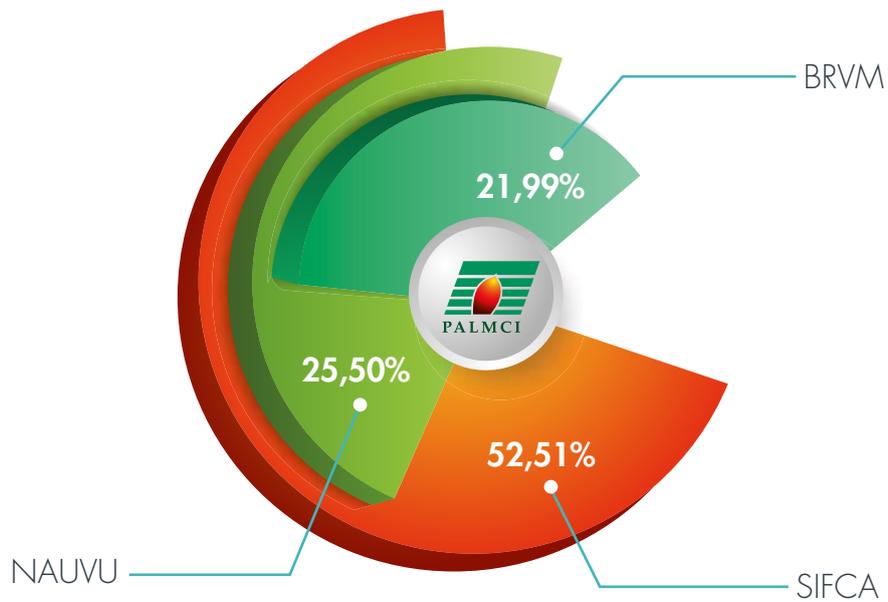
38 904 ha





Répartition du capital social au 31/12/2023

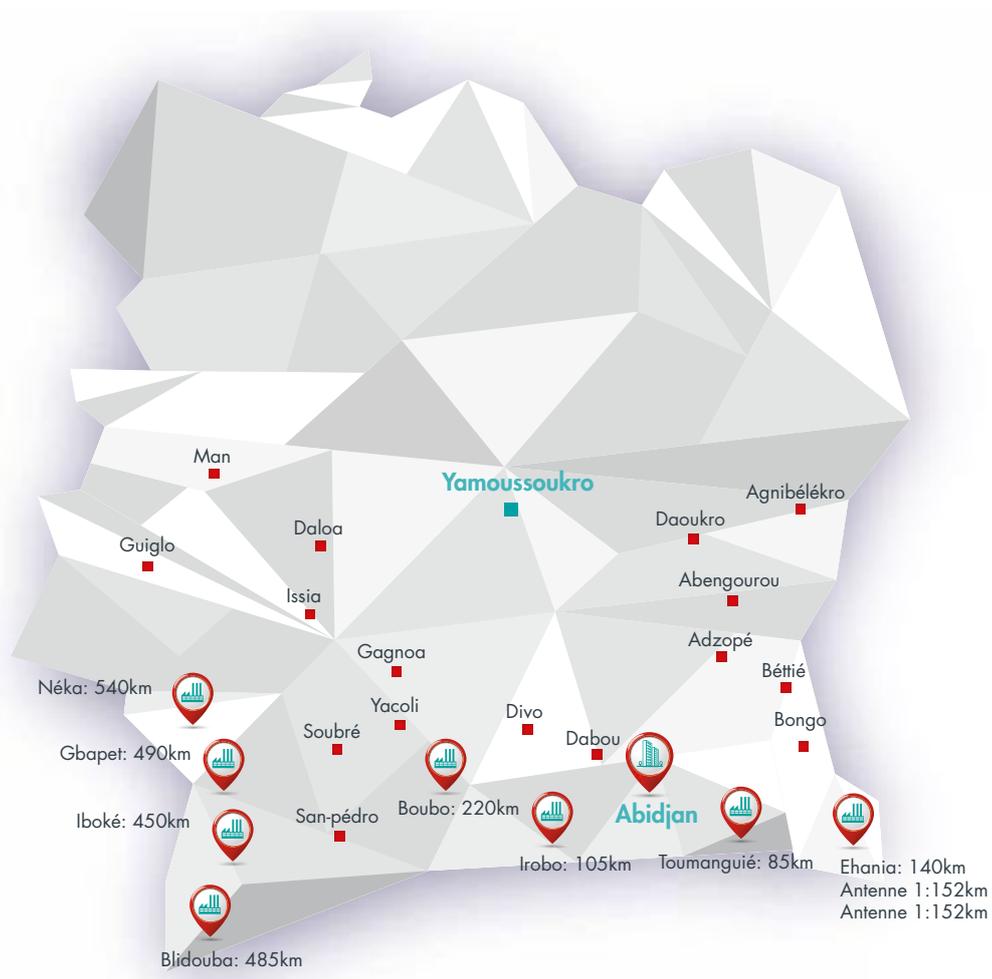
Share of social capital at 31/12/2023





Localisation des sites PALMCI

Sites Locations





Pépinière

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANAGEMENT REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réuni ce jour en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 29-2 des statuts afin de vous présenter les activités et les comptes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que la proposition d'affectation du résultat. En application de la réglementation, PALMCI vous présente ses états financiers selon le référentiel du Syscohada révisé et selon les normes internationales IFRS.

Ces questions inscrites à l'ordre du jour seront développées comme suit :

- Chapitre I : Présentation des activités et des comptes de la société au cours de l'exercice 2023
 - I.1 Chiffres clés
 - I.2 Faits marquants de l'exercice
 - I.3 Situation de la société et son activité au cours de l'exercice
 - I.4 Résultats et situation financière Syscohada révisé
 - I.5 Résultats et situation financière IFRS
- Chapitre II : Proposition d'affectation du résultat
- Chapitre III : Perspectives
- Chapitre IV : Evolution du cours de l'action PALMCI

I / PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES COMPTES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

PRESENTATION OF THE COMPANY'S ACTIVITIES AND ACCOUNTS DURING 2022 FISCAL YEAR

I.1 Chiffres clés

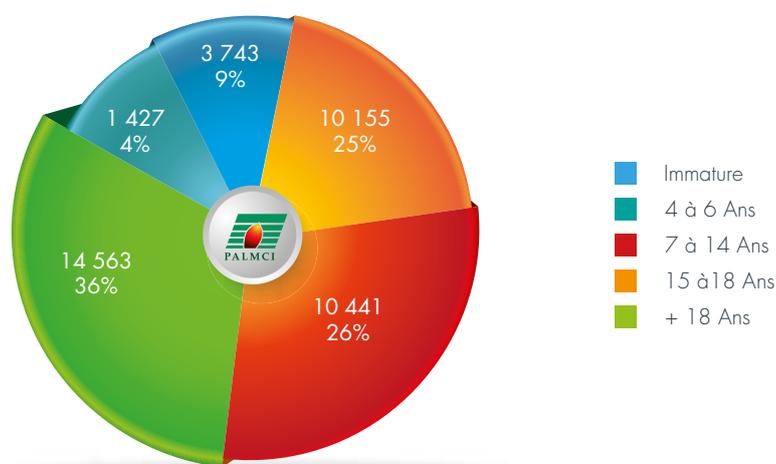
Key figures

■ Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2023

38% du verger a moins de 15 ans.

■ Distribution of the Industrial Plantations (PI) orchard in 2023

38% of the orchard is less than 15 years old.



■ Évolution de la production propre (PI)

■ Change in own production (PI)



Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 691 372 T en 2023 contre 646 909 T en 2022, soit une hausse de 7%.

FFB production in industrial plantations (PI): 691 372 T in 2023 compared to 646 909 T in 2022, an increase of 7%.

■ Évolution du rendement à l'hectare PI

■ Change in yield per hectare PI

T/Ha



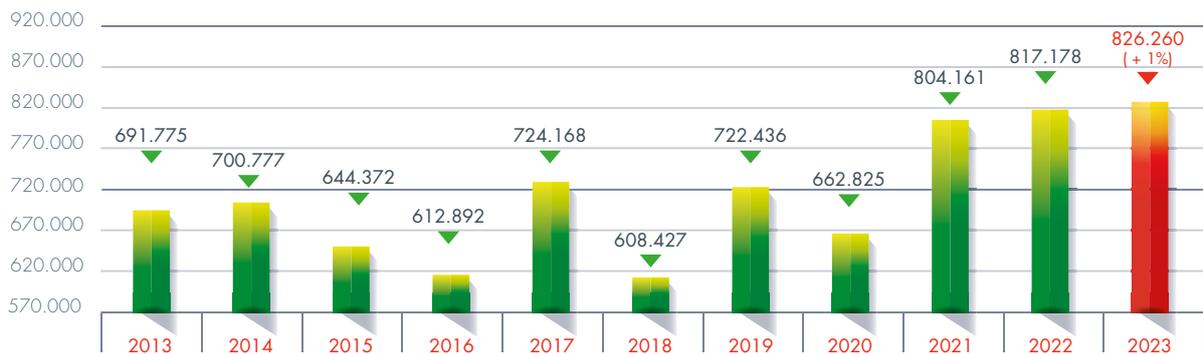
Le rendement à l'hectare est passé de 17,1 t/ha en 2022 à 18,1 t/ha en 2023, soit une hausse de 6%.

The yield per hectare increased from 17.1 t/ha in 2022 to 18.1 t/ha in 2023, an increase of 6%.

■ Évolution des achats aux Planteurs Villageois (PV)

■ Change in purchases to Village Planters (PV)

Tonnes

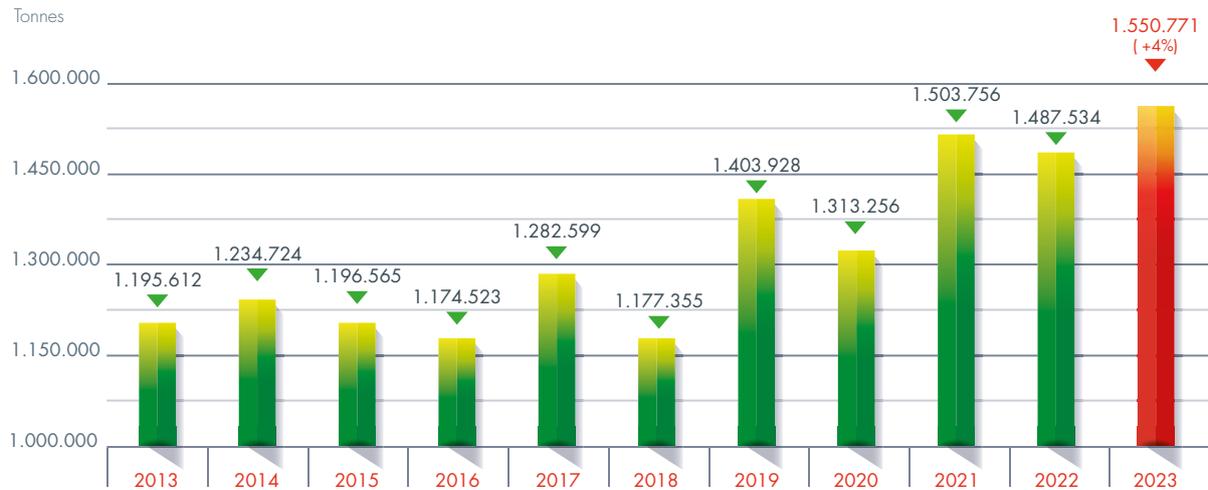


Achats de régimes aux planteurs villageois (PV) : 826 260 T en 2023 contre 817 178 T en 2022 soit une hausse de 1%.

FFB PV purchases: 826 260 T in 2023 against 817 178 T in 2022, an increase of 1%.

■ Évolution du tonnage de régimes usinés

■ Change in tonnage of FFB processed

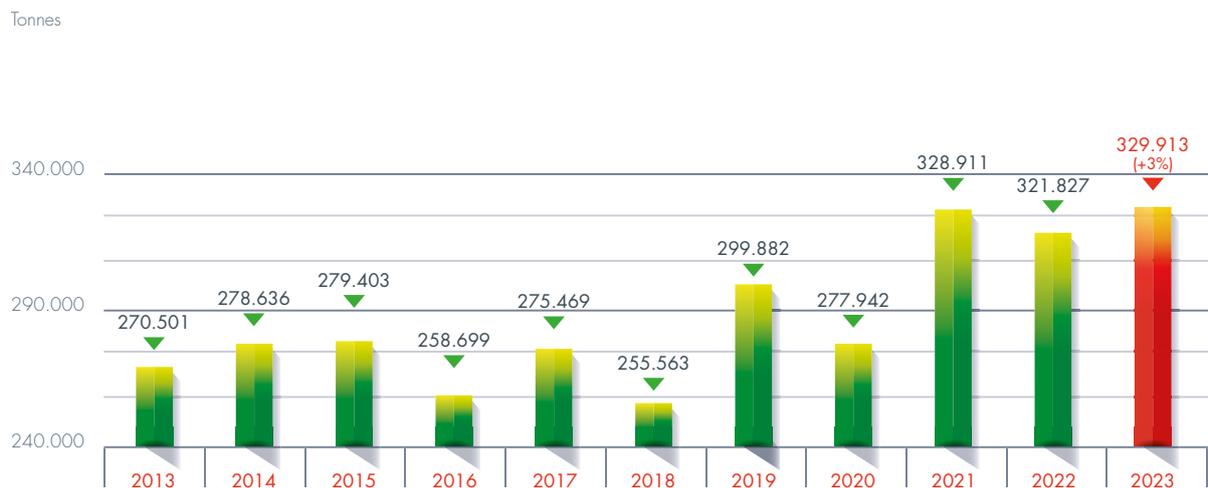


Tonnage de régimes usinés : 1 550 771 T en 2023 contre 1 487 534 T en 2022 soit une hausse de 4%.

Tonnage of FFB processed: 1 550 771 T in 2023 against 1 487 534 T in 2022, an increase of 4%.

■ Évolution de la production d'huile de palme brute

■ Change in the production of crude palm oil (CPO)

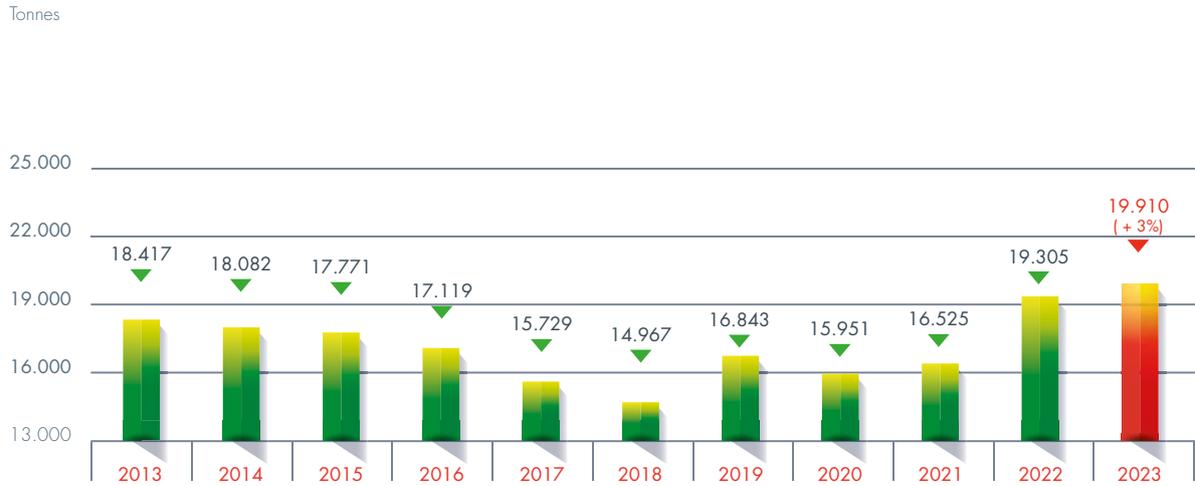


Production d'huile de palme brute : 329 913 T en 2023 contre 321 827 T en 2022 soit une hausse de 3%.

CPO production: 329 913 T in 2023 against 321 827 T in 2022, an increase of 3%.

■ Évolution de la production d'huile de palmiste

■ Change in the production of palm kernel oil (PKO)

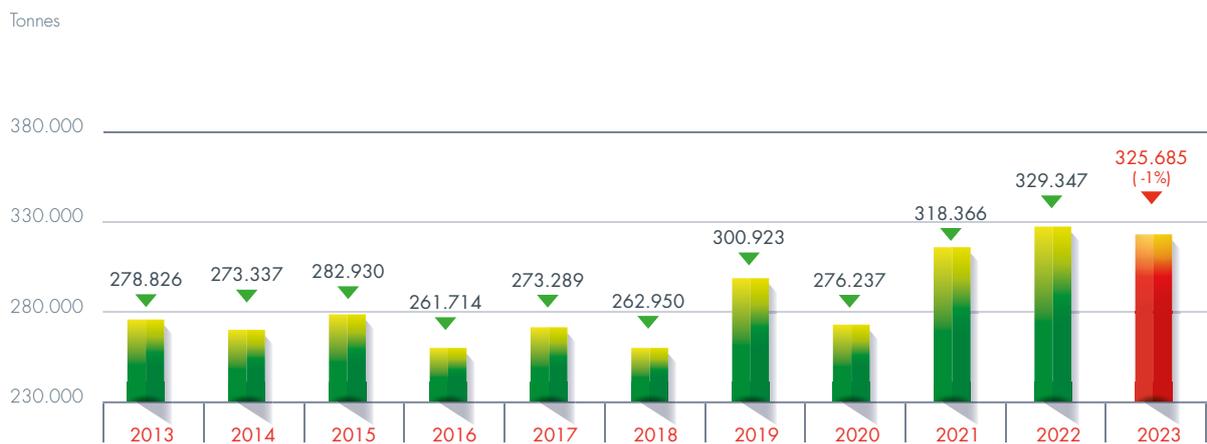


Production d'huile de palmiste : 19 910 T en 2023 contre 19 305 T en 2022 soit une hausse de 3%.

PKO production of palm kernel oil: 19 910 T in 2023 against 19 305 T in 2022, an increase of 3%.

■ Évolution des quantités d'huile de palme brute vendues

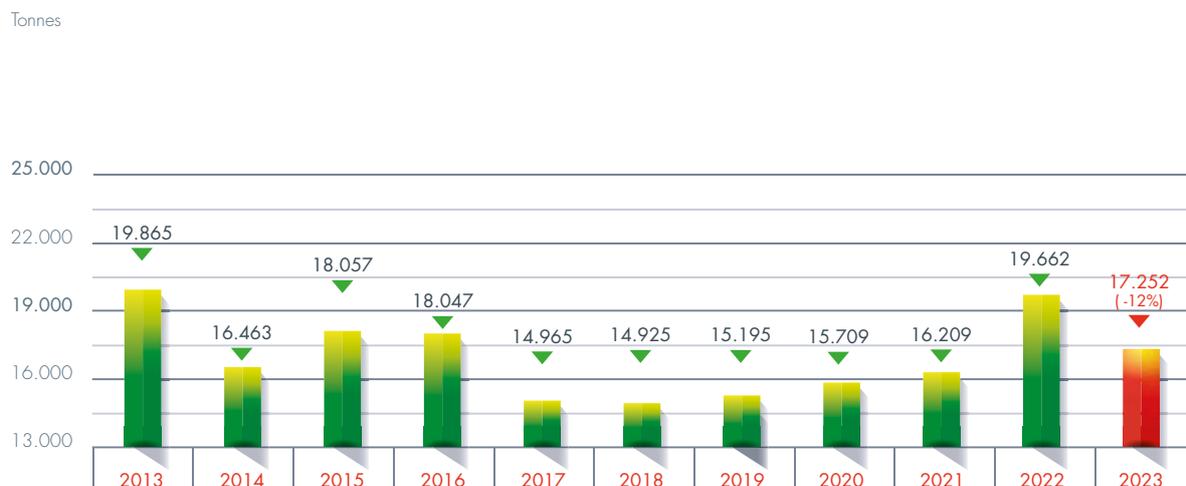
■ Change in the quantities of crude palm oil (CPO) sold



Tonnage d'huile de palme vendue : 325 685 T en 2023 contre 329 347 T l'exercice précédent soit une baisse de 1%.

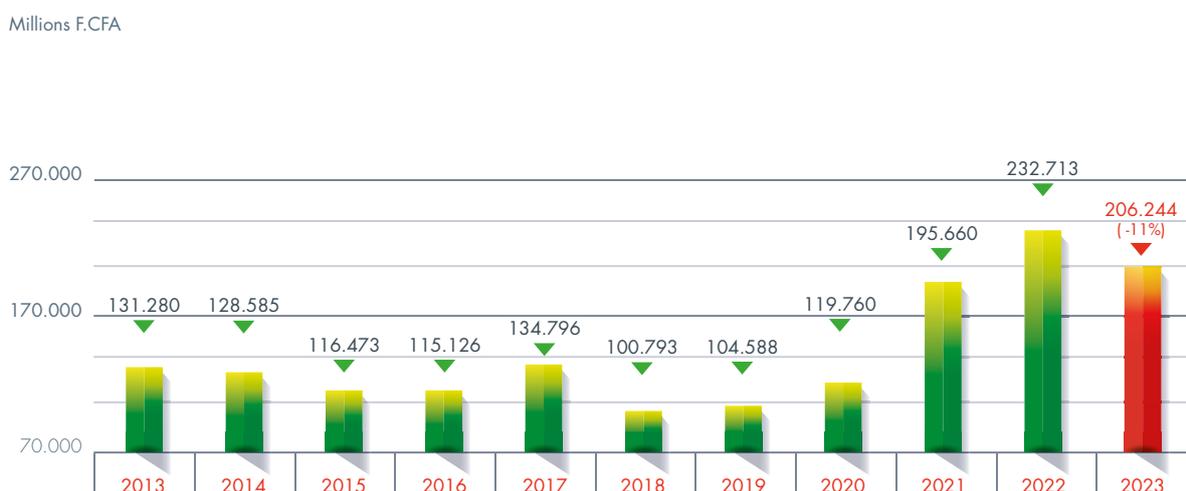
CPO tonnage of palm oil sold: 325 685 T in 2023 against 329 347 T the previous year, a decrease of 1%.

■ Évolution des quantités d'huile de palmiste brute vendues ■ Change in quantities of PKO oil sold



Tonnage d'huile de palmiste vendue : 17 252 T en 2023 contre 19 662 T en 2022 soit une baisse de 12%. Quantity of PKO oil sold decreases at 17 252 T in 2023 against 19,662 T in 2022, a decrease of 12%.

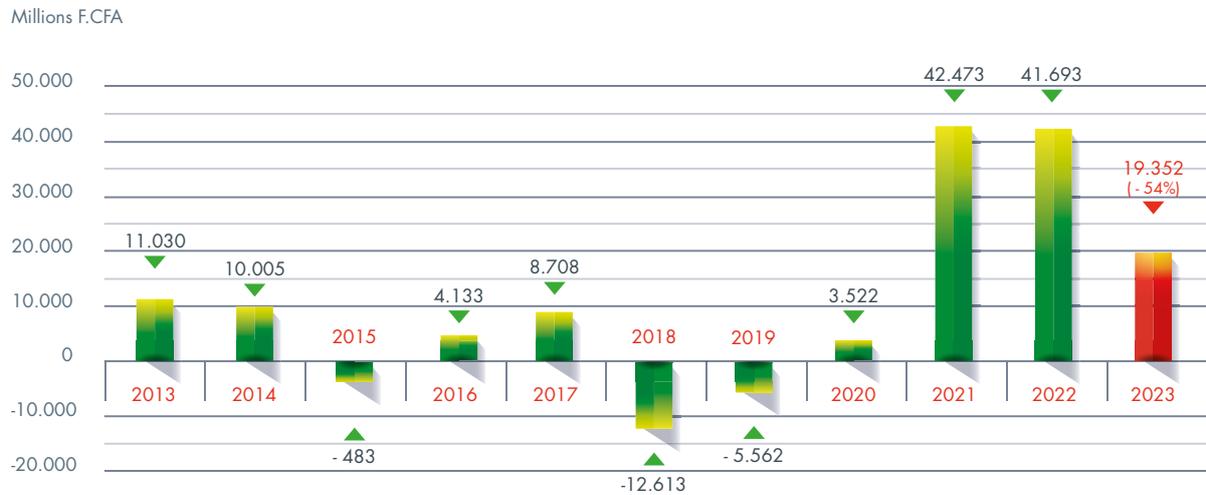
■ Évolution du chiffre d'affaires (Syscohada révisé) ■ Change in revenue (Revised Syscohada)



Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 206 244 millions de FCFA contre 232 713 millions de FCFA en 2022, soit une baisse de 11%. Revenues for the financial year 2023 amounted to 206 244 million CFA, against 232 713 million CFA in 2022, a 11% decrease.

■ Évolution du résultat net

■ Change in net result



Selon le référentiel Syscohada révisé, le résultat net de l'exercice 2023 est un bénéfice de 19 352 millions de FCFA contre un bénéfice de 41 693 millions de FCFA en 2022.

According to revised Syscohada, the net result for financial year 2023 is a profit of 19 352 million CFA against a profit of 41 693 million CFA in 2022.

■ Évolution des investissements (Syscohada révisé)

■ Change in investments (Revised Syscohada)

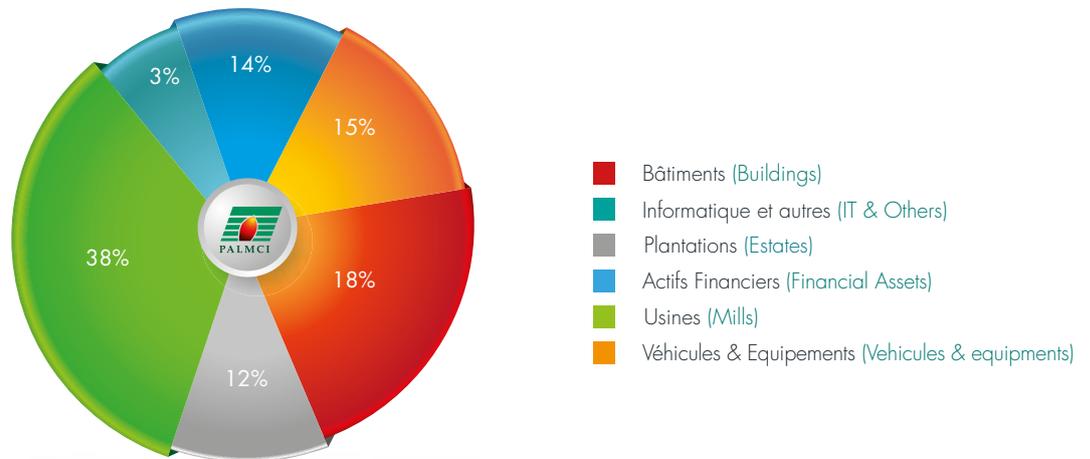


Les investissements de l'exercice 2023 s'élèvent à 19 484 millions de FCFA et sont détaillés comme suit :

The investments for financial year 2023 amounted to CFA 19 484 million CFA and are shown in detail below:

■ Détail des investissements 2023

■ Details of Investments 2023

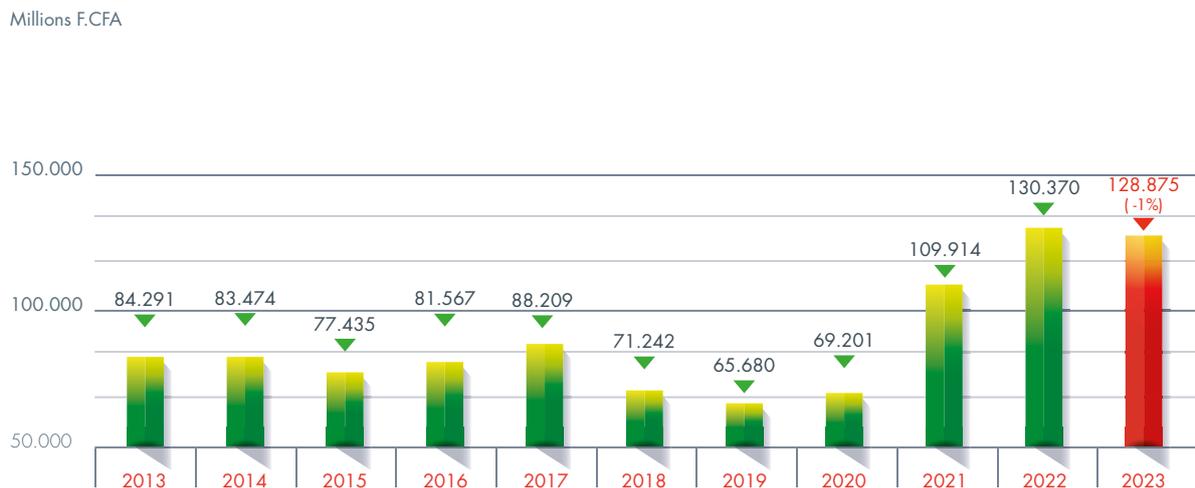


Les immobilisations financières concernent le rachat au groupe TOUTON de la totalité des actions des sociétés SAO (Société Agricole de l'Ouest) et TCI (Touton Côte d'Ivoire). Cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie de PALMCI visant à accroître ses superficies.

Financial assets concern the purchase from the TOUTON group of all the shares of the companies SAO (Société Agricole de l'Ouest) and TCI (Touton Côte d'Ivoire). This is part of PALMCI's strategy to increase its areas.

■ Évolution des capitaux propres

■ Change in Equity capital



Selon le référentiel Syscohada révisé, les capitaux propres s'établissent à 128 875 millions de FCFA au 31 décembre 2023 contre 130 370 millions de FCFA au 31 décembre 2022 en raison de l'effet conjugué de la baisse du résultat de 22 341 millions de FCFA et de la hausse du report à nouveau de 20 847 millions de FCFA issu de l'exercice 2022.

Based on revised Syscohada accounting system, Equity capital stood at 128 875 million CFA on 31 December 2023, compared with 130 370 million CFA at 31 December 2022 due to the combined effect of a FCFA 22 341 million decline in net result and a FCFA 20 847 million increase in retained earnings coming from year 2022.

■ **Dettes à long et moyen terme (Syscohada révisé)** ■ Long and medium term debts (Revised Syscohada)

Millions F. CFA



Les dettes financières et assimilés s'établissent à 7 328 millions de FCFA au 31 décembre 2023 contre 10 612 millions de FCFA au 31 décembre 2022.

Financial debts amounting to 7 328 million CFA on 31 December 2023 against 10 612 million CFA 31 December 2022.

Cette baisse de 3 284 millions de FCFA est principalement liée aux remboursements.

This decrease of 3 284 million CFA francs is mainly due to the repayment of loans.

■ **Évolution des ressources stables (Syscohada révisé)**

■ **Change in stable resources (Revised Syscohada)**

Millions F.CFA



Les ressources stables baissent de 4 478 millions de FCFA. Elles s'établissent à 136 204 millions de FCFA au 31 décembre 2023.

Stable resources decrease by 4 478 million CFA. They amounted to 136 204 million CFA on 31 December 2023.

1.2 Faits marquants de l'exercice 2023

Significant events in 2023

1.2.1 Environnement international et cours mondiaux

La pandémie du COVID-19 semble avoir été maîtrisée, notamment en raison de la campagne mondiale de vaccination. Toutes les frontières ont rouvert début 2023. Les voyageurs ne sont plus soumis à l'obligation de subir des tests et ne doivent plus présenter une preuve de vaccination contre le COVID-19.

Le conflit armé opposant l'Ukraine à la Russie débuté le 24 février 2022 se poursuit et la Russie se trouve toujours sous le coup de sanctions de la quasi – totalité des pays occidentaux.

Le 07 octobre 2023, un nouveau conflit armé a éclaté opposant Israël et le Hamas, mouvement armé palestinien.

Les conséquences qui sont à plusieurs niveaux pour l'économie mondiale demeurent, à savoir :

- La hausse des cours des hydrocarbures (la Russie en est un grand producteur)
- La hausse des cours du blé (la Russie et l'Ukraine en sont d'importants producteurs)
- La hausse des cours de l'huile de tournesol (l'Ukraine en est un grand producteur)
- La hausse des cours des engrais.

Il importe d'évoquer l'inflation et l'incertitude que font peser ces conflits sur les relations internationales et par conséquent sur l'économie mondiale.

Le plafonnement des prix de l'oléine, de l'huile de palme brute et des régimes de palme, initié par le gouvernement ivoirien en décembre 2020 s'est poursuivi jusqu'au mois de mai 2023.

Pour les mois allant de juin à décembre 2023,

1.2.1 International environment and world prices

It seems that the COVID-19 pandemic has been brought under control. Travelers to Côte d'Ivoire are no longer subject to testing requirement and are no longer required to show proof of COVID-19 vaccina. All land borders reopened.

The armed conflict between Ukraine and Russia that began on February 24th, 2022 continues, and Russia is still under sanctions from virtually all Western countries.

On October 07th, 2023, a new armed conflict broke out between Israel and Hamas, Palestinian armed movement.

The consequences for the global economy remain on several levels:

- Rising hydrocarbon prices (Russia is a major producer)
- Rising wheat prices (Russia and Ukraine are major producers)
- Rising prices of sunflower oil (Ukraine is a major producer)
- Increase in fertilizer prices.

To this must be added inflation and the uncertainty that these conflicts pose to international relations and consequently to the world economy.

The price freeze initiated by the Ivorian government in December 2020 continued until May 2023.

For the months from June to December 2023, prices have been set by regulation body (CHPH) . Thus, the average selling price of crude palm oil by PALMCI

les prix ont été fixés par l'organe de régulation (CHPH).

Ainsi, le prix moyen de vente de l'huile de palme brute par PALMCI a été de 581 443 FCFA/T en 2023 contre 618 662 FCFA/T en 2022, soit une baisse de 6%.

1.2.2 Environnement national

La Côte d'Ivoire a organisé en septembre 2023 des élections municipales et régionales remportées par le parti au pouvoir depuis 2011. Lesdites élections se sont globalement déroulées dans le calme.

La Côte d'Ivoire connaît une stabilité politique et sociale notable. Cependant, le pays fait face à un défi humanitaire dans sa partie nord, frontalière avec le Burkina Faso et le Mali, en raison de l'afflux de réfugiés. Ces personnes fuient principalement les violences djihadistes se déroulant dans ces pays voisins.

La croissance du PIB ivoirien devrait être de 6,2 % en 2023 contre 6,7 % en 2022 (*source www.afdb.org*).

1.2.3 Autres faits marquants de l'entreprise

■ Situation internationale

L'année 2023 a été marquée par un cours moyen de l'oléine CIF Rotterdam régulièrement inférieur de plusieurs dizaines de dollars à celui de l'huile de palme brute, sa matière première.

Cela résulte des subventions accordées par certains pays (leaders mondiaux) à leur industrie de raffinage d'huile de palme brute, donc productrice d'oléine.

Ce système de subventions a eu pour conséquence des entrées massives d'oléine à moindre coût sur les marchés ouest-africains rendant ainsi

was 581 443 FCFA/T in 2023 against 618,662 FCFA/T in 2022, a decrease of 6%.

1.2.2 National Environment

Côte d'Ivoire organized municipal and regional elections in September 2023, won by ruling party since 2011. The elections were generally peaceful.

Côte d'Ivoire is experiencing notable political and social stability. However, the country faces a humanitarian challenge in its northern part, bordering Burkina Faso, due to the influx of refugees. These people are mainly fleeing jihadist violence in the neighbouring countries.

GDP growth is expected to be 6.2% in 2023 (*source: www.afdb.org*) compared to 6.7% in 2022.

1.2.2 National Environment

■ International situation

The year 2023 was marked by an average price of CIF Rotterdam olein regularly several tens of dollars lower than that of crude palm oil, its raw material.

This is the result of subsidies granted by some countries (world leaders) to their crude palm oil refining industry, which produces olein.

This subsidy system has resulted in massive inflows of low-cost olein into West African markets, thus making Ivorian refiners less competitive.

moins compétitifs les raffineurs ivoiriens.

■ Concurrence

Les capacités industrielles des concurrents s'établissent à 420 T/H contre 190 T/H pour PALMCI à l'est, à 305 T/H contre 135 T/H au centre et à 55 T/H contre 150 T/H à l'ouest. Les capacités installées de traitement des régimes excèdent la disponibilité de la matière première de plus de 730 T/H sur l'ensemble du territoire, ce qui induit une compétition intense et un risque croissant de baisse de marge, du fait des actions commerciales à financer pour garantir les volumes d'approvisionnement en régimes.

Le retard accusé dans la mise en œuvre de mesures pour une meilleure réglementation de la filière oléagineuse a permis l'entrée de nouveaux acteurs toujours plus nombreux, dans la chaîne de valeur des achats de régimes de palme en plantations villageoises. Cette situation, en plus de contribuer à désorganiser le processus d'achat en plantations villageoises, a instauré une très forte inflation dans l'utilisation des moyens logistiques et l'apparition de nombreux intermédiaires. Il faut ajouter à cela le fait que certains opérateurs n'effectuent pas les retenues nécessaires au développement durable de la filière. Retenues pourtant prévues par le mécanisme de prix de l'AIPH (entretien pistes, encadrement, recherche FIRCA, contribution AIPH, etc.). Ces opérateurs présentent ainsi un avantage concurrentiel leur permettant de proposer aux planteurs des prix d'achat de régimes supérieurs au prix déterminé par l'AIPH, sans entamer leurs marges.

Certains acteurs de la deuxième transformation (raffineries), dans une stratégie d'intégration verticale se sont par ailleurs invités sur le marché des achats de régimes de palme en construisant des huileries et/ou en offrant à leurs fournisseurs d'huile de palme brute (huileries) un prix d'achat au-dessus des prix fixés, permettant ainsi à ces derniers d'accroître leur avantage concurrentiel dans les approvisionnements en régimes de palme villageois.

■ Competition

Competitors' capacities are 420 T/H against 190 T/H for PALMCI in the East, 305 T/H against 135 T/H for PALMCI in the Center and 55 T/H against 150 T/H in the West.

The installed capacity for FFB processing exceeds the availability of the raw material over 730 T/H on the entire territory, this leads to more intense competition and a growing risk of a drop in margin, due to the commercial actions to be financed to guarantee POM supply.

The delay in the implementation of measures for better regulation of the oil palm sector has allowed the entry of an ever-increasing number of new players into the value chain of fresh fruits bunches purchases from farmers. This situation, in addition to contributing to the disorganization of the purchasing process, has led to a very high inflation in the use of logistics and the appearance of middlemen.

Added to this is the fact that some companies do not make the necessary deductions for the sustainable development of the sector. However, these are included in the AIPH award mechanism (road maintenance, supervision, FIRCA research, AIPH contribution, etc.). These operators thus have a competitive advantage allowing them to offer purchase prices for bunches higher than the price determined by the AIPH, without affecting their margins.

Some secondary processing players (refineries), in a strategy of vertical integration, have also entered the market for the purchase of fresh fruits bunches (FFB) by building palm oil mills and/or by offering their crude palm oil suppliers a purchase price above the set prices, thus allowing the latter to increase their competitive advantage in the supply of farmers fresh fruits bunches.

The bodies of the new regulatory authority (Hevea Oil Palm Council (CHPH)) were installed in 2020.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation (Conseil Hévée Palmier à Huile (CHPH)) ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CHPH sont la révision du mécanisme de fixation des prix d'achat des régimes de palme et de vente de l'huile de palme brute, et la refonte de la fiscalité du secteur.

Des propositions ont été faites relativement à la revue du mécanisme de prix. Les discussions se poursuivent au sein de la filière.

Il est difficile à ce stade de dégager des perspectives quant aux évolutions au sein de la filière, ces dernières étant impactées par les situations mondiale et régionale

- Conditions d'exploitation des activités agricoles

La production d'huile de palme brute de l'année 2023 est de 329 913 tonnes. Elle reste la meilleure performance de Palmci après celle de 2021.

PALMCI bénéficie ainsi des performances liées aux projets d'accroissement des capacités de trois usines, tous entamés en 2019 et terminés en mars 2021, pour Ehania Huilerie Centrale et Boubo, et en octobre 2021 pour Iboké.

priorities areas of the CHPH are the revision of the mechanism for setting the purchase prices of FFB and CPO, and the overhaul of the taxation of the sector.

Proposals have been made for the review of the price mechanism. Discussions are ongoing within the sector.

It is difficult at this stage to identify prospects for developments within the sector, which are impacted by the global and regional situation.

- Operating conditions

The production of crude palm oil for the year 2023 is 329 913 tons. It remains the best performance of PALMCI after 2021.

PALMCI thus benefits from the completion of the capacity expansion projects of three plants, started in 2019 and completed in March 2021 for Ehania Huilerie Centrale and Boubo and in October 2021 for Iboké.

1.3 Situation de la société et son activité au cours de l'exercice 2022

Situation of the company and its activity during financial year 2022

Déroulement

- Plantations Industrielles (PI)

Le verger planté en PI reste stable par rapport à 2022 et s'établit à 40 332 ha à fin 2023.

Les superficies en rapport quant à elles, passent de 36 988 ha à fin 2022 à 38 904 ha à fin 2023, soit une hausse de 1 916 ha.

Cette hausse est principalement due aux entrées en maturité sur les sites d'Ehania 1 191 Ha, de Toumanguié 411 Ha et d'Irobo 312 Ha.

Le rendement à l'hectare est passé de 17,1 t/ha en 2022 à 18,1 t/ha en 2023, soit une hausse de 6%.

- Plantations Villageoises (PV)

Le verger total PV est passé de 167 959 Ha en 2022 à 175 718 Ha en 2023.

Le verger mature est passé de 157 633 Ha à 161 882 Ha en 2023 (hausse de 3%, surtout dans les zones de Boubo, de Toumanguié et d'Irobo).

Il importe de noter l'engagement « zéro déforestation » de PALMCI aussi bien pour les PI que pour les PV, demandé par de plus en plus de banques.

1.3.1 Production

Les productions et les achats de l'année 2023 ont été les suivantes :

- Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 691 372 T contre 646 909 T en 2022, soit une hausse de 7%.

Developments

- Industrial Plantations PI

PI area remain stable at 40 332 ha in 2023 like last year.

Areas in production went from 36 988 ha in 2022 to 38 904 ha in 2023 an increase of 1 916 ha mainly due to new mature area of 1 191 ha in Ehania, 413 ha in Toumanguié and 312 ha in Irobo.

The yield per hectare increases of 6%, from 17.1 t/ha in 2022 to 18.1 t/ha in 2023.

- Village Plantations PV

In PV, the total area went from 167 959 ha in 2022 to 175 718 ha in 2023.

The mature area however, went from 157,633 ha in 2022 to 161 882 ha in 2023 (increase of 3%, mainly in BOUBO, TOUMANGUIE and in BOUBO).

It is important to note PALMCI's «zero deforestation» commitment for both PI and PV, which is increasingly being demanded by banks.

1.3.1 Production

In 2023, the productions were the following:

- FFB PI production: 691 372 T against 646 909 T in 2022, a increase of 7%,
- FFB PV purchase: 826 260 T against 817 178 t in 2022, an increase of 1%.

- Achats de régimes des plantations villageoises (PV) : 826 260 T contre 817 178 T en 2022, soit une hausse de 1%.

Le total des régimes, production PI et achats PV, a été de 1 517 632 T en 2023 contre 1 464 087 T en 2022, soit une hausse de 4%.

1.3.2 Usines

■ Huileries

Les huileries ont traité au total 1 550 771 T de régimes en 2023 (y compris ceux en provenance de la SAPH), soit une hausse de 4% par rapport à l'année précédente.

La production d'huile de palme brute de 2023 propre à PALMCI a été de 329 913 T contre 321 827 T l'année précédente, soit une hausse de 3%.

Le taux d'extraction de l'huile de palme brute s'établit à 21,81% en 2023, contre 21,97% en 2022.

■ Presseries

La production d'huile de palmiste a été de 19 910 T en 2023 contre 19 305 T en 2022 soit une hausse de 3%.

Il s'agit là également, d'un record.

In total, bunches production was 1 464 087 T in 2023 against 1 517 632 T in 2022 or an increase of 4%.

1.3.2 Factories

■ Palm oil mills (POM)

The mills processed a total of 1 550 771 T of bunches (including FFB of Rapides Grah of SAPH), an increase of 4% compared to last year.

Own PALMCI's CPO production was 329 913 T against 321,827 T last year, an increase of 3%.

The CPO oil extraction rate (OER) was 21.81%, against 21.97% in 2022.

■ Kernel crushing plants (KCP)

The production of palm kernel oil was 19 910 T against 19 305 T in 2022 or an increase of 3%.

Palmci achieved exceptional production performance this year. This is a record.

1.3.3 Progrès réalisés

■ Système de Management Intégré

Système de Management Intégré

Au titre des référentiels ISO 9001 : 2015 (management de la qualité) , ISO 14001 : 2015 (management environnemental) , ISO 45001 : 2018 (santé et sécurité au travail), les UAI d'Ehania, de Toumanguié, d'Irobo et de Boubo de même que le Siège à Abidjan sont certifiés depuis 2020.

Cette certification QSE a été renouvelée en 2023.

Les sites du Bas Cavally notamment Iboké, Blidouba, Gbapet et Néka ont obtenu leur première triple certification QSE en 2023

En 2023 donc et pour la première fois, tous les sites de PALMCI y compris le Siège bénéficient de la triple certification.

Acquisition des sociétés SAO et TCI

Dans le cadre de sa politique de développement, PALMCI a acquis toutes les parts des sociétés SAO (Société Agricole de l'Ouest) et TCI (Touton Côte d'Ivoire) devenant ainsi leur unique actionnaire à compter de juillet 2023.

La SAO entité exploitant les plantations, a été créée en 1990 puis acquise par la société Touton en 1997.

La SAO opère sur une superficie de 1 500 Ha répartit sur les sites de Soubré, de Gagnoa et d'Abengourou.

1.3.3 Progress made

■ Integrated Management System

Integrated Management System

Under the ISO 9001: 2015 (quality), ISO 14001: 2015 (environment), ISO 45001: 2018 (occupational health and safety) standards, estates of Ehania, Toumanguié, Irobo and Boubo as well as Abidjan headquarters are certified since 2020. This QSE certification was renewed in 2023.

The Bas Cavally sites, notably Iboké, Blidouba, Gbapet and Néka, obtained their first triple QSE certification in 2023.

In 2023 and for the first time, all PALMCI sites, including the Headquarters, will benefit from triple certification.

Acquisition of SAO and TCI

As part of its development policy, Palmci has acquired all shares in SAO (Société Agricole de l'Ouest) and TCI (Touton Côte d'Ivoire), becoming their sole shareholder from July 2023.

SAO, operating unit was founded in 1990, then acquired by Touton in 1997.

The company has an area of 1 500 Ha, spread over the sites of Soubré, Gagnoa and Abengourou.

1.4 Résultats et situation financière Syscohada révisé

Results and financial situation Revised Syscohada

1.4.1 Résultat de l'exercice 2023 Syscohada révisé

■ Chiffre d'affaires Syscohada révisé

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2023 s'élève à 206 244 millions de FCFA contre 232 713 millions de FCFA en 2022, soit une baisse de 11%. Elle est essentiellement liée à la baisse des prix de l'huile de palme de 6% ; à la baisse des tonnages vendus d'huile de palmiste de 12% et d'huile de palme brute de 1%.

Le chiffre d'affaires de l'année provient notamment de la vente de :

- 325 685 tonnes d'huile de palme brute pour un montant de 190 230 millions de FCFA,
- 17 252 tonnes d'huile de palmiste pour un montant de 9 422 millions de FCFA,
- 27 923 tonnes de tourteaux de palmiste pour 887 millions de FCFA.

■ Capacité d'autofinancement globale (CAFG) – Syscohada révisé

La CAFG s'établit à 33 929 millions FCFA au 31 décembre 2023 contre 55 134 millions FCFA au 31 décembre 2022 soit une baisse de 38%.

Cela résulte de la baisse du résultat en 2023.

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles passe de 61 106 millions FCFA au 31 décembre 2022 à 3 006 millions FCFA au 31 décembre 2023 soit une baisse de 95%, principalement du fait de la baisse du passif circulant.

1.4.1 Results for financial year 2023 Revised Syscohada

■ Turnover Revised Syscohada

Total sales before tax for 2023 amounted to CFA francs 206 244 million, compared with CFA francs 232 713 million in 2022, a decrease of 11%. This is mainly due to the 6% decrease in CPO price, 12% for CPKO sold quantities and 1% in CPO sold quantities.

Revenues for the year came mainly from the sales of:

- 325 685 tons of crude palm oil for an amount of 190 230 million CFA francs,
- 17 252 tons of palm kernel oil for an amount of 9 422 million CFA francs,
- 27 923 tons of palm kernel cake for 887 million CFA francs.

■ Global self-financing capacity (GSFC) – Revised Syscohada

GSFC stood at 33 929 million CFA francs on December 31, 2023 compared to 55,134 million CFA francs at December 31, 2022, a decrease of 38%.

This is due to the decrease of net result in 2023.

Cash flow from operating activities increased from 61 106 million CFA francs at December 31, 2022 to 3 006 million CFA francs at December 31, 2023, a decrease of 95%, mainly due to the decrease in current liabilities.

■ Résultat d'exploitation (Syscohada révisé)

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 s'établit à 28 502 millions FCFA contre 56 650 millions de FCFA en 2022, soit une baisse de 50%.

■ Résultat financier (Syscohada révisé)

Le résultat financier est passé de – 669 millions de FCFA au 31 décembre 2022 à 379 millions de FCFA au 31 décembre 2023 soit une forte amélioration de 157%.

Cette situation est essentiellement due aux revenus financiers liés à des prêts faits à des sociétés sœurs et à des placements en DAT (dépôts à terme).

■ Résultat net Syscohada révisé

Selon le référentiel Syscohada révisé, le résultat avant impôt de l'exercice 2023 est un bénéfice de 28 329 millions de FCFA contre 55 871 millions de FCFA en 2022.

Le bénéfice net après impôt de l'exercice 2023 s'établit à 19 352 millions de FCFA contre 41 693 millions de FCFA en 2022 soit une baisse de 54%.

■ Operating result (Revised Syscohada)

The operating result for the 2023 financial year was 28 502 million FCFA against 56 650 million FCFA in 2022, a decrease of 50%.

■ Net financial expense (Revised Syscohada)

Net financial expenses increase from at CFA francs – 669 million on 31 December 2022 to CFA francs 379 million on 31 December 2023, a variance of 157%.

This result is essentially due to financial income from loans made to sister companies and in term deposits.

■ Net result Revised Syscohada

According to revised Syscohada result before tax for the year 2023 is CFA francs 28 329 million against CFA francs of CFA francs 55 871 million in 2022.

Net profit after tax for the year 2023 is CFA francs 19 352 million against CFA francs 41 693 million in 2022, a decrease of 54%.

1.4.2 Principales évolutions des postes du bilan et situation financière (Syscohada révisé)

1.4.2 Main changes in balance sheet items and financial position (Revised Syscohada)

Fonds de Roulement (working capital) <small>CFA Millions 000 USD (619 \$)</small>	2023	2022	Variation
Capitaux Propres (Equity)	128 875	130 370	-1 495
	214 557	217 046	-2 489
Dettes Financières (Financial debt)	7 328	10 612	-3 284
	12 200	17 667	-5 467
Ressources Durables - Equity and Long-term Liabilities	136 204	140 982	-4 778
	226 757	234 713	-7 955
Actif immobilisé (Non-current assets)	95 739	91 081	4 658
	159 390	151 635	7 754
Fonds de Roulement (Working capital)	40 465	49 901	-9 436
	67 368	83 077	-15 709

Les capitaux propres connaissent une baisse de 1 495 millions FCFA pour s'établir à 128 875 millions de FCFA en raison de l'effet conjugué de la baisse du résultat de 22 341 millions FCFA et de l'augmentation du report à nouveau de 20 847 millions FCFA.

Les dettes financières et ressources assimilées d'un montant de 7 328 millions de FCFA ont baissé de 3 284 millions FCFA en raison des remboursements.

L'Actif immobilisé s'accroît de 4 658 millions de FCFA pour s'établir à 95 739 millions de FCFA en raison de l'augmentation du niveau d'investissement principalement sur les bâtiments et les titres de participation.

Les acquisitions de l'exercice 2023 s'établissent 19 484 millions de FCFA contre 14 710 en 2022 et 9 025 en 2021.

Le niveau élevé des investissements de l'exercice 2023 comparés à 2022 s'explique principalement par :

- Les titres de participation (2 670 millions de FCFA) : acquisition des sociétés SAO et TCI
- Les infrastructures (3 428 millions de FCFA contre 2 185 millions en 2022) : logements et sanitaires, écoles et centres de santé.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2023 connaît une baisse de 9 436 millions de FCFA par rapport au 31 décembre 2022, pour s'établir à 40 465 millions de FCFA.

Cette baisse résulte de l'effet conjugué de la baisse des ressources durables et de la hausse des actifs immobilisés.

Shareholders' equity decreased by 1 495 million to 128 875 million CFA francs due to combined effect of the FCFA 22 341 million decline in net income and the FCFA 20 847 million increase in retained earnings.

Financial debts and similar resources amounting to 7 328 million CFA francs decreased by 3 284 million CFA francs due to repayments.

Fixed assets increased by only 4 658 million CFA francs to 95 739 million CFA francs due to higher levels of capex mainly on buildings and equity investments (acquisition of shares in SAO and TCI).

Acquisitions in 2023 amounted to 19 484 million, compared with 14 710 million CFA francs in 2022 and 9 025 million CFA francs in 2021.

The high level of investments in 2023 compared to 2022 is mainly explained by:

- Equity investment (2 670 million CFA francs): Acquisition of shares in SAO and TCI
- Infrastructures (3 428 million CFA francs compared to 2 185 million in 2022): housing and sanitation, school, and health centers.

Working capital on December 31, 2023 decreased by 9 436 million CFA francs compared to December 31, 2022, to 40 465 million CFA francs.

This decrease is the result of the decrease in equity and Long-term Liabilities and the increase of non-current assets.

Besoin en Fonds de Roulement (working capital requirement)CFA Millions
000 USD (619 \$)

	2023	2022	Variation
Stocks (Inventories)	17 700	22 392	-4 692
	29 467	37 279	-7 811
Créances et emplois assimilés (Receivables & Others Currents Assets)	73 471	67 218	6 253
	122 318	111 908	10 411
Actif Circulant - (Current Assets)	91 171	89 610	1 561
	151 785	149 186	2 599
Passif exigible (Current Liabilities)	42 473	70 900	-28 427
	70 711	118 037	-47 326
Besoin en Fonds de Roulement (Working Capital Requirement)	48 698	18 710	29 988
	81 074	31 149	49 925

■ Stocks Syscohada révisé

Le niveau des stocks baisse de 4 692 millions F CFA de 2022 à 2023 pour s'établir à 17 700 millions F CFA.

Cela est essentiellement dû à la baisse du stock usines.

■ Créances et emplois assimilés Syscohada révisé

Les créances et emplois assimilés s'accroissent de 6 253 millions FCFA pour s'établir à 73 471 millions FCFA.

Les créances clients en hausse de 17 573 millions FCFA sont liées au client SANIA.

■ Passif exigible Syscohada révisé

Le passif exigible baisse de 28 427 millions FCFA principalement en raison de la régularisation de la TVA au 31 décembre 2023. En 2023, la régularisation de la TVA n'a concerné que l'exercice 2021, tandis qu'en 2022, il s'agissait des exercices 2020 et 2022.

■ Stocks Revised Syscohada

The level of stocks decreased by 4 692 million CFA francs from 2022 to 2023 to 17 700 million CFA francs.

This was mainly due to lower plants inventories.

■ Receivables and others currents assets Revised Syscohada

From 2022 to 2023, receivables and others currents assets increased by 6 253 million CFA francs to 73 471 million CFA francs, linked to SANIA.

■ Current liabilities Revised Syscohada

Liabilities decreased by 28 427 million CFA francs. The amount is 42 473 million CFA francs on 31 December 2023.

■ BFR Syscohada révisé

Le BFR de l'exercice 2023 s'établit à 48 698 millions FCFA, soit une hausse de 29 988 millions FCFA par rapport à celui de l'exercice 2022.

Elle s'explique par une forte baisse du passif circulant.

Ramené au chiffre d'affaires, le BFR passe de 8% au 31 décembre 2022, à 24% au 31 décembre 2023.

■ Working Capital Requirement

The WCR for the 2023 financial year was 48 698 million CFA francs, an increase of 29 988 million CFA francs compared to 2022 financial year.

It is explained by a sharp drop in current liabilities.

Compared to revenues, it increased from 8% on December 31, 2022, to 24% on December 31, 2023.

Fonds de Roulement (working capital) <small>CFA Millions 000 USD (619 \$)</small>	2023	2022	Variation
Fonds de Roulement (Working Capital)	40 465	49 901	11 870
Besoin en Fonds de Roulement (Working Capital Requirement)	67 368	83 077	-15 709
	48 698	18 710	-6 761
	81 074	31 149	49 925
Trésorerie nette - (Net treasury)	-8 233	31 191	18 630
	-13 706	51 928	-65 634

À la clôture de l'exercice, le fonds de roulement est de 40 465 millions de FCFA et le BFR de 48 698 millions de FCFA soit une trésorerie nette négative de 8 233 millions de FCFA.

Comparée à l'exercice antérieur, la trésorerie baisse de 39 424 millions de FCFA.

At the end of the year, working capital was 40 465 million CFA francs and working capital requirement 48 698 million CFA francs, for a negative net cash position of CFA francs 8 233 million.

Compared to the previous year, cash flow decreased by 39 424 million CFA francs.

ACTIF (ASSETS)	31-12- 2023	31-12- 2022
Immobilisations incorporelles (Intangible assets)	32 720 654	557 862 988
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	32 720 654	557 862 988
Immobilisations corporelles (Property, plant and Equipment)	92 355 069 748	89 707 597 914
Bâtiments (1) dont Placement Net:	22 792 759 919	20 584 011 541
Aménagements, agencements et installations	5 397 126 213	5 823 540 527
Matériel, mobilier et actifs biologiques	58 706 986 209	59 024 418 950
Matériel de transport	5 458 197 407	4 275 626 896
Avances et acomptes versés sur immobilisations	412 918 388	553 550 910
Immobilisations financières (Financial assets)	2 937 848 452	261 989 731
Titres de participation	2 687 261 118	17 600 000
Autres immobilisations financières	250 587 334	244 389 731
Total actif immobilisé (Total fixed assets)	95 738 557 242	91 081 001 543
Stocks et encours	17 699 659 589	22 391 692 146
Créances et emplois assimilés (Receivables and others current assets)	73 281 179 916	67 101 105 3531
Fournisseurs, avances versées	884 475 817	1 664 331 414
Clients	65 477 110 418	47 904 203 406
Autres créances	6 919 593 681	17 532 570 533
Total actif circulant (Total current assets)	90 980 839 505	89 492 797 499
Valeurs à encaisser	3 795 500	30 910 000
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	19 024 998 848	31 160 201 484
Total Trésorerie-actif (Cash and cash equivalents)	19 028 794 348	31 191 111 484
Ecart de conversion-Actif	190 244 312	117 143 688
TOTAL ACTIF (TOTAL ASSETS)	205 938 435 407	211 882 054 214

PASSIF (LIABILITIES)	31-12- 2023	31-12- 2022
Capital	20 406 297 120	20 406 297 120
Primes liées au capital social	1 846 251 277	1 846 251 277
Ecart de réévaluation	226 818 421	226 818 421
Réserves indisponibles	4 081 259 499	4 081 259 499
Réserves libres	34 296 952 534	34 296 952 534
Report à nouveau (+ ou -)	48 666 006 570	27 819 420 513
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	19 351 845 631	41 693 172 115
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES (Equity)	128 875 431 052	130 370 171 479
Emprunts et dettes financières diverses	6 173 823 513	9 136 787 772
Dettes de location-acquisition	475 620 056	752 138 292
Provisions pour risques et charges	678 723 306	722 850 051
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (Medium and long term loans)	7 328 166 875	10 611 776 115
TOTAL RESSOURCES STABLES (Stable resources)	136 203 597 927	140 981 947 594
Dettes circulantes HAO	1 991 204 372	1 056 835 585
Clients, avances reçues	530 775 482	606 517 246
Fournisseurs d'exploitation	16 881 067 411	9 827 983 937
Dettes fiscales et sociales	17 561 178 046	55 785 213 967
Autres dettes	5 319 110 026	3 359 745 198
Provisions pour risques et charges à court terme	184 355 965	259 916 202
TOTAL PASSIF CIRCULANT (Current liabilities)	42 467 691 302	70 896 212 135
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	27 261 428 915	
TOTAL TRESORERIE-PASSIF (Short term borrowings)	27 261 428 915	
Ecart de conversion-Passif (Foreign exchange gains)	5 717 263	3 894 486
TOTAL PASSIF (TOTAL LIABILITIES)	205 938 435 407	211 882 054 214

COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENTS)

	31-12- 2023	31-12- 2022
Ventes de marchandises	-86 467 119 756	-51 785 058 705
MARGE COMMERCIALE (Trade margin)	-86 467 119 756	-51 785 058 705
Ventes de produits fabriqués	301 408 460 009	288 180 965 072
Travaux, services vendus	-11 018 726 590	-6 044 779 881
Produits accessoires	2 321 776 946	2 361 795 441
CHIFFRE D'AFFAIRES (Sales revenues)	206 244 39 609	232 712 921 927
Production stockée (ou déstockage)	3 494 928 680	-4 686 689 782
Production immobilisée	4 835 495 701	3 486 581 316
Autres produits	5 457 222 822	5 818 047 919
Transferts de charges d'exploitation	56 909 092	50 580 392
Achats de matières premières et fournitures liées	-82 786 550 992	-88 247 905 733
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-619 559 510	-1 301 326 041
Autres achats	-22 487 444 804	-26 365 495 491
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-3 043 872 128	2 823 486 598
Transports	-9 594 478 133	-7 201 605 955
Services extérieurs	-16 304 459 873	-15 992 154 917
Impôts et taxes	-3 982 602 905	-2 824 085 321
Autres charges	-10 344 055 339	-4 540 080 048
VALEUR AJOUTÉE (Value added)	70 925 923 220	93 732 274 864
Charges de personnel	-28 350 553 044	-23 815 000 498
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (Ebitda)	42 575 370 176	69 917 274 366
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	679 463 781	686 488 821
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-14 752 594 981	-13 953 832 188
RESULTAT D'EXPLOITATION (Operating result)	28 502 238 976	56 649 930 999
Revenus financiers et assimilés	1 627 201 752	281 246 627
Reprises de provisions et dépréciations financières	48 985 108	11 542 681
Frais financiers et charges assimilées	-1 296 987 697	-885 906 344
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-76 344 124
RESULTAT FINANCIER (Financial result)	379 199 163	-669 461 160
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (Operating and financial results)	28 881 438 139	55 980 469 839
Produits des cessions d'immobilisations	21 959 313	34 527 200
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-574 645 055	-143 678 700
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Exceptional result)	-552 685 742	-109 151 500
Impôts sur le résultat	-8 976 906 766	-14 178 146 224
RESULTAT NET (NET RESULT)	19 351 845 631	41 693 172 115

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (CASH-FLOW STATEMENTS)

	31-12- 2023	31-12- 2022
TRÉSORERIE NETTE AU 1ER JANVIER (January, The 1st Cash-Flow) (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	31 191 111 484	12 560 898 070
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG) (Global self-financing capacity)	33 928 677 465	55 134 468 425
- Variation des stocks	4 692 032 557	3 155 001 187
- Variation des créances	-6 253 175 187	-29 845 664 486
+ Variation du passif circulant (1)	-29 361 066 843	32 662 558 011
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Cash flows from operating activities)	3 006 467 992	61 106 363 137
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-25 000 000	-19 083 000
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-16 002 007 474	-14 340 166 301
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-2 742 083 343	-157 943 917
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	21 959 313	34 527 200
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	115 209 730	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (Cash flows from (used in) investments)	-18 631 921 774	-14 464 089 582
- Dividendes versés	-20 846 586 058	-21 236 559 948
Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (Cash flows from (used in) equity)	-20 846 586 058	-21 236 559 948
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	-2 951 706 212	-6 775 500 193
Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (Cash flows from (used in) long-term borrowings)	-2 951 706 212	-6 775 500 193
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (Cash flows from (used in) financing activities)	-23 798 292 270	-28 012 060 141
Variation de la trésorerie nette de la période (Cash flows variance)	-39 423 746 052	18 630 213 414
TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE (December, the 31st Cash- flow)	-8 232 634 568	31 191 111 484

La CAFG s'établit à 33 929 millions FCFA au 31 décembre 2023 contre 55 134 millions FCFA au 31 décembre 2022 soit une baisse de 38%. Cela résulte de la baisse du résultat d'exploitation en 2023.

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles passe de 61 106 millions FCFA au 31 décembre 2022 à 3 006 millions FCFA au 31 décembre 2023 soit une baisse de 95%, du fait de la baisse du résultat d'exploitation et de celle du passif circulant.

Au 31/12/23, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est de 18 632 millions de francs CFA, contre 14 464 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2022.

La hausse des investissements en 2023 porte principalement sur l'acquisition des parts des sociétés SAO et TCI, les logements et les véhicules et engins.

Le flux de trésorerie provenant des capitaux propres se chiffre à 20 847 millions de francs CFA en 2023 du fait de la distribution de dividendes contre 21 237 millions de francs CFA en 2022, pour les mêmes raisons.

Au 31 décembre 2023 le flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers est uniquement dû au remboursement des emprunts à moyen et à long terme qui s'établit à 2 952 millions de francs CFA contre 6 776 millions de francs CFA au 31 décembre 2022.

Au total, la trésorerie de l'exercice 2023 baisse de 39 424 millions de francs CFA. Il en résulte une trésorerie nette négative au 31/12/23 de 8 233 millions de francs CFA.

GSFC stood at 33 929 million CFA francs on December 31, 2023 compared to 55 134 million CFA francs at December 31, 2022, a decrease of 38%. This is due to lower operating result in 2023.

Cash flow from operating activities increased from 61 106 million CFA francs at December 31, 2022 to 3 006 million CFA francs at December 31, 2023, a decrease of 95%, due to the decrease in operating result and current liabilities.

As of 31/12/22, cash flow from investing activities was 18 632 million CFA francs, compared with 14 464 million CFA francs for 2022.

The increase in investment in 2023 mainly concerns acquisition of shares in SAO and TCI, houses and vehicles and machineries.

Cash flow from equity amounted to 20 847 million CFA francs in 2023 due to the distribution of dividends versus 21 237 million CFA francs in 2022 for the same reason.

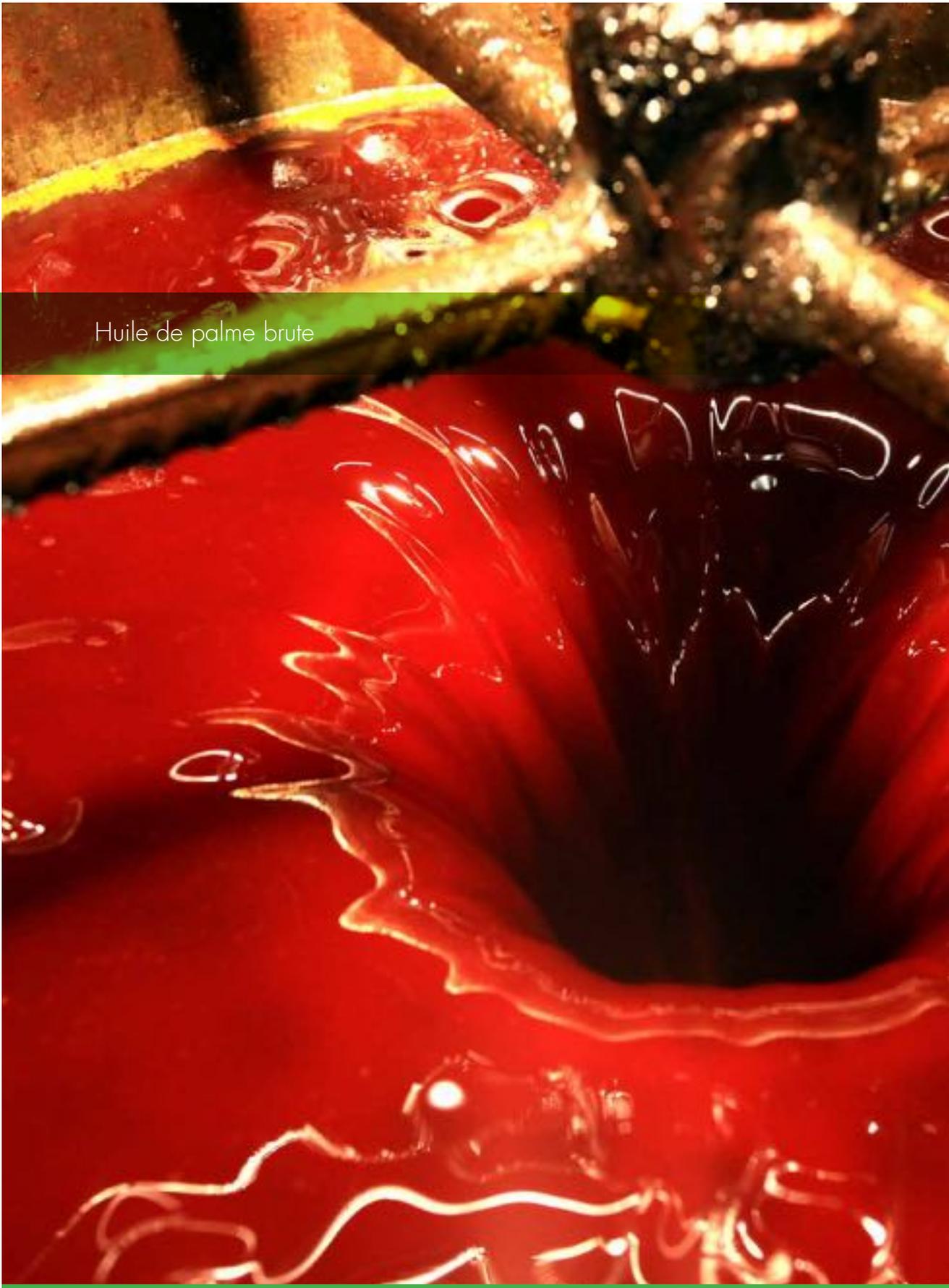
At December 31th, 2023 the cash flow from foreign capital is solely due to the repayment of medium- and long-term borrowings, which amount to CFA francs 2 952 million CFA francs versus 6 776 million CFA francs at December 31th, 2022.

In total, cash for the 2023 financial year decreased by 39 424 million CFA francs. As a result, we had a negative net cash position of 8 233 million CFA francs at December 31, 2023.



Fruits du régime de palme





Huile de palme brute



ETATS FINANCIERS IFRS

IFRS FINANCIAL STATEMENTS

2015

I.5. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE IFRS

FINANCIAL SITUATION IFRS

A) Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes SYSCOHADA

Aux termes de la réglementation en vigueur, les comptes 2023 ont été également présentés selon les normes IFRS. Les principaux retraitements effectués ayant abouti à la présentation des tableaux de passage aux normes IFRS sont résumés ci-après :

Au titre de la norme IAS 1, la présentation du bilan se fait suivant le critère d'exigibilité et de liquidité croissante. Ainsi, les emprunts à échéances 1 an au plus sont reclassés en passifs courants et ceux à plus d'un an sont en passifs non courants. De même, les opérations ne générant pas un accroissement net de l'actif, et ne correspondant donc pas à la définition de produits ont été reclassées.

La production immobilisée et les transferts de charges sont ainsi comptabilisés/reclassés dans les comptes de charges par nature.

Au titre de la norme IAS 12, selon cette norme des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

Au titre de la norme IFRS 9, définissant les principes comptables pour la classification, l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers tels que les actifs financiers et les passifs financiers, les principaux impacts dans les comptes de PALMCI concernent l'évaluation de l'emprunt au coût amorti.

Au titre de la norme IAS 21, les pertes et les gains de change latents sont directement enregistrés dans le compte de résultat.

A) Major restatements against Syscohada Financial Statements

According to regulation, 2023 accounts are also presented in the IFRS format.

The main adjustments are the result of the application of standards that are summarized below:

IAS 1 : This standard drives the presentation of IFRS financial statements, requiring, among other things, the presentation of assets and liabilities respectively according to the increasing liquidity and due requirement criteria. It obliges to allocate debts and debts according to their maturities between short-term «current» and long-term «non-current».

IAS 12 : According to this standard, deferred taxes are calculated on the restatements from the social accounts to the IFRS accounts and on the differences between the accounting and tax basis of the assets and liabilities presented in the financial statements.

IFRS 9 : revaluation differences are reclassified in profit or loss. Also under this standard, forward-term contract liabilities with future maturities are measured at fair value. Revaluation deviations are reclassified as reserves.

IAS 21 : Unrealised foreign exchange gains and losses are recorded directly in the income statement.

Au titre de la norme IAS 38, l'immobilisation incorporelle est définie comme un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Par conséquent les charges immobilisées (frais d'établissement, charges à répartir sur l'exercice, primes de remboursement) tel que défini par l'ancien SYSCOHADA et comptabilisé dans le compte de transition, ont été décomptabilisés.

Au titre de la norme IAS 41, il est prévu que les plantes uniquement utilisées pour produire des produits agricoles sur plusieurs périodes, appelées plantes productrices, devraient être comptabilisées de la même manière que les immobilisations corporelles selon les dispositions de l'IAS 16 Immobilisations corporelles, leur exploitation étant similaire à des activités manufacturières. Dans ce sens, les plantes productrices notamment les pépinières, représentant des actifs biologiques sont reclassées du stocks (actif courant) vers le poste Actifs biologiques plantes productrices (actif non courant).

Au titre de la norme IFRS 16, contrairement au SYCOHADA révisé, la norme IFRS 16 ne fait pas de distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement chez le preneur. La norme impose la comptabilisation au bilan d'un droit d'utilisation et d'une dette financière sauf pour les contrats ayant une durée inférieure à 1 an et les contrats de faible valeur (< 50 00USD). Par conséquent, tous les contrats de location simple répondant aux conditions ci-dessus ont été retraités pour être conforme à la présente norme.

B) Réconciliations SYSCOHADA/IFRS au 31 décembre 2023

Les impacts reconnus aux états financiers à la suite de la mise en application des normes IFRS au 31 décembre 2023 sont affichés par le rapprochement ci-dessous :

IAS 38 : Intangible asset is defined as an identifiable non-monetary asset without physical substance. Consequently, fixed liabilities (setup costs, expenses to be spread over the year, reimbursement premiums) as defined by the former SYSCOHADA and recorded in the transition account, have been derecognised.

IAS 41 : it is envisaged that plants used solely to produce agricultural products over several periods, referred to as producing crops, should be accounted for in the same manner as property, plant and equipment under the requirements of IAS 16 Property, Plant and Equipment, as their operation is similar to manufacturing activities. In this sense, producing plants, in particular nurseries, representing biological assets are reclassified from stocks (current asset) to the item Biological assets producing plants (non-current asset).

IFRS 16 : unlike the revised SYCOHADA, IFRS 16 does not distinguish between operating and finance leases at the lessee. The standard requires the recognition on the balance sheet of a right of use and a financial debt except for contracts with a maturity of less than 1 year and contracts of low value (< 50 00 USD). Therefore, all operating leases meeting the above conditions have been restated to comply with this standard.

B) Reconciliation IFRS/Syscohada 31st December 2023)

Impacts recognized in the Revised Syscohada financial statements to implement IFRS on December 31, 2023 are displayed by the reconciliation below:

ACTIFS (ASSETS)
En milliers de FCFA

	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impot	IAS 19 Avantages du personnel
	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Financial stat. presentation	IAS 12 Tax	IAS 19 Staff benefits
Immobilisations incorporelles (Intangible Assets)	32 721			
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	55 231 032			
Droits d'usage des immobilisations louées (Right-of-use asset)				
Actifs biologiques plantes productrices (Biological assets)	37 536 956			
Actifs financiers non courants (Other non-current assets)	2 937 848	11 045		
Impot différé actif (Deferred tax assets)			3 944 170	
Actifs non courants (Non current assets)	95 738 557	11 045	3 944 170	0
Stocks (Inventories)	17 699 660			
Créances clients (Receivables)	65 477 110			
Autres actifs courants (Others current assets)	7 994 314	-11 045		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	19 028 794			
Actifs courants (Current assets)	110 199 878	-11 045	0	0
Total actif (TOTAL ASSETS)	205 938 435	0	3 944 170	0

IAS 21 Effet de variat. des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2023 IFRS
IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IAS 41 Biological assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2023 IFRS
					32 721
				-393 801	54 837 231
				585 512	585 512
		818 582			38 355 539
			-265 161		2 683 733
					3 944 170
0	0	818 582	-265 161	191 711	100 438 905
		-818 582			16 881 077
					65 477 110
-190 244	0		1 004		7 794 029
					19 028 794
-190 244	0	-818 582	1 004	0	109 181 010
-190 244	0	0	-264 157	191 711	209 619 915

PASSIFS (LIABILITIES)

En milliers de FCFA

	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impot	IAS 19 Avantages du personnel
	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Financial stat. presentation	IAS 12 Tax	IAS 19 Staff benefits
Capitaux propres (Equity)	128 875 431	0	3 944 170	0
Capital social (Share Capital)	20 406 297			
Reserves (Reserves)	40 451 282	0	2 065 561	1 855 878
Report à nouveau (Other reserves)	48 666 007			
Résultat (Net Profit)	19 351 846	0	1 878 609	-1 855 878
Emprunt long terme (Medium and long term loan)	6 173 824	-3 225 593		
Passifs locatifs (Long term lease liability)	475 620			
Provision (Provision)	678 723			
Autres passifs financiers (Other non-current liabilities)				
Impot différé passif (Deferred tax liabilities)			0	
Passifs non courants (Non current liabilities)	136 203 598	-3 225 593	3 944 170	0
Concours bancaires (Bank overdrafts and short-term debts)	27 261 429			
Emprunt part court terme (Short-term borrowings)		3 225 593		
Passif de location à court terme (Short term lease liability)				
Fournisseurs et autres créiteurs (Trade and other payables)	36 433 450			
Autres passifs courants (Other current liabilities)	6 039 959			
Passifs courants (Current liabilities)	69 734 837	3 225 593	0	0
Total passif (TOTAL LIABILITIES)	205 938 435	0	3 944 170	0

	IAS 21 Effet de variat. des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2023 IFRS
	IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IAS 41 Biological assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2023 IFRS
	0	0	0	-259 987	-25 900	132 533 715
						20 406 297
	0	-266	0	-287 289	-22 839	44 062 327
						48 666 007
	0	266		27 302	-3 061	19 399 084
				-4 170		2 944 060
					209 119	684 739
						678 723
						0
						0
	0	0	0	-264 157	183 220	136 841 237
						27 261 429
						3 225 593
					8 491	8 491
						36 433 450
	-190 244					5 849 715
	-190 244	0	0	0	8 491	72 778 678
	-190 244	0	0	-264 157	191 711	209 619 915

COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENT)

En milliers de FCFA

	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1	IAS 12 Impot
	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Financial stat. presentation	IAS 12 Tax
Ventes de Marchandises (Sales)	206 244 391		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (Purchases of raw materials and other supplies)	-102 678 381	-3 663 432	
Variation des stocks de matières premières et approvisionnement (Change in stocks of raw materials and supplies)	-3 663 432	3 663 432	
Achats consommés (Purchases consumed)	899 314	2 937 450	
Marge brute (Gross Margin)	100 801 892	2 937 450	0
Charges de personnel (Wages and salaries)	-28 350 553	1 400 950	
Charges externes (External charges)	-25 898 938	554 001	
Transfert de charges (Transfer of charges)	56 909	-56 909	
Impôts et taxes (Taxes)	-3 982 603	4	
Dotations aux amortissements et provisions (Amortizations and depreciations)	-14 752 595	679 464	
Reprises provisions (Provisions reversals)	679 464	-679 464	
Autres produits d'exploitation (Others products)	5 457 223		
Autres charges d'exploitation (Others charges)	-10 344 055		
Resultat opérationnel courant (EBITDA)	23 666 743	4 835 496	0
Autres produits opérationnels (Others operating products)	21 959		
Production immobilisée (Immobilised production)	4 835 496	-4 835 496	
Autres charges opérationnels (Other operating costs)	-574 645		
Resultat opérationnel (Operating result)	27 949 553	0	0
Charge d'intérêt des passifs locatifs (Lease liability interests expenses)			
Charges financières (Financial expenses)	-1 296 988		
Produits financiers (Financial incomes)	1 676 187		
Autres charges financières (Other financial expenses)	0		
Coût de l'endettement financier net (Cost of net financial indebtedness)	379 199	0	0
Resultat avant impôt (Result before tax)	28 328 752	0	0
Charge/Produit d'impôt sur les sociétés (Cost/Income on company tax)	-8 976 907		1 878 609
Résultat net (Net result)	19 351 846	0	1 878 609

IAS 19 Avantages du personnel	IAS 21 Effet de variat. des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2023 IFRS
IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2023 IFRS
					206 244 391
					-106 341 813
					0
					3 836 764
0	0	0	0	0	103 739 342
					-26 949 603
		266		24 812	-25 319 858
					0
					-3 982 599
-1 855 878				-10 959	-15 939 969
					0
	5 717				5 462 940
	-5 717				-10 349 773
-1 855 878	0	266	0	13 853	26 660 480
					21 959
					0
					-574 645
-1 855 878	0	266	0	13 853	26 107 794
				-16 913	-16 913
					-1 296 988
			27 302		1 703 489
					0
0	0	0	27 302	-16 913	389 588
-1 855 878	0	266	27 302	-3 061	26 497 382
					-7 098 298
-1 855 878	0	266	27 302	-3 061	19 399 084

C) Etats financiers IFRS au 31 décembre 2023

1. Etat de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente les états de la situation financière de l'entreprise selon la norme IFRS au 31 décembre 2023.

C) IFRS financial statements 31st december 2023

1. balance sheet

The table below shows the statements of the company's financial position under IFRS as of December 31, 2023.

ACTIFS (ASSETS)	31 Déc 23	31 Déc 22
Immobilisations incorporelles (Intangible Assets)	32 721	557 863
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	54 837 231	49 741 602
Droits d'usage des immobilisations louées (Right-of-use asset)	585 512	852 121
Actifs biologiques plantes productrices (Biological assets)	38 355 539	40 487 095
Actifs financiers non courants (Other non-current assets)	2 683 733	96 879
Impôts différé actif (Deferred tax assets)	3 944 170	2 529 531
Actifs non courants (Non current assets)	100 438 905	94 265 091
Stocks (Inventories)	16 881 077	21 774 693
Créances clients (Receivables)	65 477 110	47 904 203
Autres actifs courants (Others current assets)	7 794 029	19 176 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	19 028 794	31 191 111
Actifs courants (Curent assets)	109 181 010	120 046 638
TOTAL ACTIF (TOTAL ASSETS)	209 619 915	214 311 729

PASSIF (LIABILITIES)	31-12- 2023	31-12- 2022
Capitaux propres (Equity)	132 533 715	132 589 308
Capital social (Share Capital)	20 406 297	20 406 297
Reserves (Reserves)	44 062 327	42 462 166
Report à nouveau (Other reserves)	48 666 007	27 819 421
Résultat (Net Profit)	19 399 084	41 901 424
Emprunt long terme (Medium and long term loan)	2 944 060	6 181 892
Passifs locatifs (Long term lease liability)	684 739	702 589
Provision (Provision)	678 723	722 850
Passifs non courants (Non current liabilities)	136 841 237	140 196.639
Concours bancaires (Bank overdrafts and short-term debts)	27 261 429	0
Emprunt part court terme (Short-term borrowings)	3 225 593	3 057 069
Passif de location à court terme (Short term lease liability)	8 491	275 058
Fournisseurs et autres créditeurs (Trade and other payables)	36 433 450	66 670 033
Autres passifs courants (Other current liabilities)	5 849 715	4 112 929
Passifs courants (Current liabilities)	72 778 678	74 115 090
TOTAL PASSIF (TOTAL LIABILITES)	209 619 915	214 311 729

COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENTS)	31 Déc 23	31 Déc 22
Chiffre d'affaires (Sales)	206 244 391	232 712 922
Achats de matières premières et autres approvisionnements (Purchases of raw materials and other supplies)	-106 341 813	-89 549 232
Achats consommés (Purchases consumed)	3 836 764	-26 820 075
Marge brute (Gross margin)	103 739 342	116 343 616
Charges de personnel (Wages and salaries)	-26 949 603	-22 429 182
Charges externes (External charges)	-25 319 858	-22 426 107
Impôts et taxes (Taxes)	-3 982 599	-2 824 085
Dotations aux amortissements et reprises (Amortizations and depreciations)	-15 939 969	-12 877 655
Autres produits d'exploitation (Others products)	5 462 940	5 818 048
Autres charges d'exploitation (Others charges)	-10 349 773	-4 540 080
Résultat opérationnel courant (EBITDA)	26 660 480	57 064 554
Autres produits opérationnels (Others operating products)	21 959	34 527
Autres charges opérationnels (Other operating costs)	-574 645	-143 679
Résultat opérationnel (Operating result)	26 107 794	56 955 403
Charge d'intérêt des passifs locatifs (Lease liability interests expenses)	-16 913	-17 464
Charges financières (Financial expenses)	-1 296 988	-1 189 996
Autres produits financiers (Other financial income)	1 703 489	403 258
Autres charges financières (Other financial expenses)	0	-76 344
Coût de l'endettement financier net (Cost of net financial indebtedness)	389 588	-880 546
Résultat avant impôts (Result before tax)	26 497 382	56 074 857
Charge/Produit d'impôts sur les sociétés (Cost/Income on company tax)	-7 098 298	-14 173 433
RÉSULTAT NET (Net result)	19 399 084	41 901 424

Etat du Résultat Global (Comprehensive Income Statement)

En milliers de FCFA

	31 Déc 23	31 Déc 22
Résultat net de la période (Net result)	19 399 084	41 901 424
Autres éléments du résultat global (Comprehensive income other elements)		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat (Later recyclable items in income statement)		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite (Gain/loss - Actuarial on retirement commitment)	1 855 878	-287 398
Effet d'impôts (Tax effect)	-463 970	71 850
Autres éléments du résultat global, net d'impôts (Comprehensive income other elements net of tax)	1 391 909	-215 549
Résultat global de l'exercice (Consolidated result)	20 790 993	41 685 875

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (CASH-FLOW STATEMENTS)	31 Déc 23	31 Déc 22
Résultat net (Net profit)	19 399 084	41 901 424
Elimination des amortissements et provisions (Elimination of depreciation and provisions)	13 839 353	13 218 772
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur) (Elimination of fair value gains /losses)	1 831 636	-394 256
Elimination des plus ou moins values de cession (Elim. of profit / loss on disposal and dilution profit and loss)	552 686	109 152
Total marge brute d'autofinancement (Cash flows before cost of debt and taxes)	35 622 759	54 835 092
Elimination variation impôts différés (Elimination of deferred taxes)	-1 878 609	-4.714
Incidence de la variation des stocks et en cours (Effect of changes in inventories)	4 692 033	3 155 001
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés (Effect of changes in receivables)	-6 168 428	-29 564 585
Incidence de la variation des fournisseurs & ressources assimilés (Effect of changes in payables)	-29 261 287	32 685 568
Impôts sur les sociétés (Company tax)	0	0
Flux net généré par (affecté à) l'activité (Cash flows from operating activities)	3 006 468	61 106 363
Acquisition d'immobilisations (Purchase of tangible and intangible assets)	-18 769 091	-14 517 193
Cession d'immobilisations (Proceeds from sale of tangible and intangible assets)	137 169	53 104
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements (Cash flows from (used in) investments)	-18 631 922	-14 464 090
Dividendes versés (Dividends paid to shareholders)	-20 846 586	-21 236 560
Emissions d'emprunts (Proceeds from borrowings)	0	0
Remboursements d'emprunts (Repayments of borrowings)	-2 943 807	-6 768 152
Remboursements dettes locatives (Repayments of rental debts)	-7 899	-7 348
Variation nette des concours bancaires (Increase (decrease) in cash and cash equivalents)	0	0
Total flux net provenant du (affecté au) financement (Cash flows from (used in) financing activities)	-23 798 292	-28 012 060
Variation de trésorerie (Increase (decrease) in cash and cash equivalents)	-39 423 746	18 630 213
Trésorerie d'ouverture (Opening cash position)	31 191 111	12 560 898
Trésorerie de clôture (Closing cash position)	-8 232 635	31 191 111

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (Equity change)

En milliers de FCFA

	Capital	Réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2022 (Equity at January, the 1st 2022)	20 406 297	91 434 649	299 046	112 139 992
Capitaux propres au 1er janvier 2022 corrigée (Equity at January, the 1st 2022 corrected)		91 434 649	299 046	112 139 992
Dividendes (Reclassification)		-21 236 560	0	-21 236 560
Résultat 2022 (Net result 2022)		41 901 424		41 901 424
Autres éléments du résultat global (Comprehensive income other elements)			-287 398	-287 398
Effet d'impôt sur autres éléments du résultat global (Tax effect on income other elements)			71 850	71 850
Capitaux propres au 31 décembre 2022 (Equity at December, the 31th 2022)	20 406 297	112 099 513	83 497	132 589 308
Dividendes (Dividends)		-20 846 586		-20 846 586
Résultat 2023 (Net result 2023)		19 399 084		19 399 084
Autres éléments du résultat global (Comprehensive income other elements)			1 855 878	1 855 878
Effet d'impôt sur autres éléments du résultat global (Tax effect on comprehensive income other elements)			-463 970	-463 970
Capitaux propres au 31 décembre 2023 (Equity at December, the 31th 2023)	20 406 297	110 652 012	1 475 406	132 533 715

II / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SYSCOHADA REVISE

NET RESULT ALLOCATION PROPOSAL REVISED SYSCOHADA

Le Conseil d'Administration propose d'affecter comme suit le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Board Meeting proposes to do 2023 net result allocation as below (amount in FCFA) :

ORIGINES (ORIGINS) En milliers de FCFA	31-12- 2023	31-12- 2022
Réserves libres (Free reserves)	34 296 953	34 296 953
Report à nouveau (Retained earnings)	48 666 007	27 819 420
Résultat net de l'exercice (Net result)	19 351 846	41 693 172
Total origines (Origins)	102 314 805	103 809 545

AFFECTATIONS (ALLOCATIONS)	31-12- 2023	31-12- 2022
Réserves libres (Free reserves)	34 296 953	34 296 953
Report à nouveau (Retained earnings)	58 341 929	48 666 006
Dividendes (Dividends)	9 675 923	20 846 586
Total affectations (Affectations)	102 314 805	103 809 545

III / PERSPECTIVES : EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET EVOLUTION PREVISIBLE

SIGNIFICANT EVENTS AFTER 2023 FINANCIAL YEAR AND PREVISIBLE EVOLUTION

Le conflit armé opposant la Russie à l'Ukraine se poursuit, sans perspective à court terme de fin.

The armed conflict between Russia and Ukraine continues, likely it is set to last for years.

S'y est ajouté la guerre entre Israël et la Hamas palestinien depuis le 07 octobre 2023 et qui perdure. Le corolaire étant l'attaque des navires en mer rouge par les Houthis du Yémen en soutien au Hamas.

We can add the war between Israel and Palestinian organisation Hamas which began on October, the 7th.

Cela a pour conséquence un rallongement du trajet des navires entre d'une part l'Asie et d'autre part l'Europe et l'Afrique du fait du passage par le Cap de Bonne Espérance.

The consequence is ships attacks by Houthis of Yemen on Red Sea, in support of the Palestinians. So, traffic disturbance from Asia to Europe and Africa as boats must go now through Cape of Good Hope, with an increase on insurance costs.

Il s'ensuit un renchérissement du coût des assurances maritimes.

The situations described above cause inflationary pressures.

Les situations ci – dessus décrites provoquent des tensions inflationnistes.

To this must be added the uncertainty that these conflicts pose to international relations and, consequently, to the world economy.

Il faille ajouter à cela l'incertitude que font peser ces conflits sur les relations internationales et par conséquent sur l'économie mondiale.

As we enter 2024, disruptions in the crude palm oil market remain.

En ce début d'année 2024, les perturbations du marché de l'huile de palme brute demeure.

Indeed, the CIF Rotterdam price of olein remains lower than that of its raw material (crude palm oil) as described at the beginning of this document.

En effet, le cours CIF Rotterdam de l'oléine demeure inférieur à celui de sa matière première (l'huile de palme brute) tel que décrit au début de ce document.

Ivorian refiners and therefore the first processors such as PALMCI are still facing a situation of lower prices to be able to sell their products and thus continue their activity.

Les raffineurs ivoiriens et donc les premiers transformateurs tel que PALMCI font toujours face à une situation de baisse de prix afin de pouvoir écouler leurs productions et ainsi poursuivre leur activité.

PALMCI's production in 2024 is expected to maintain the same trend as in financial year 2023.

Les productions de PALMCI en 2024 devraient conserver la même tendance que celle de l'exercice 2023.

The above-mentioned higher cost environment could affect 2023 net result.

Le contexte de hausse des charges évoqué plus haut pourrait affecter le résultat net de 2023.

The already negative cash position as of December 31st, 2023 could remain negative without this being a cause for concern, as SANIA continues its best performance in the in the

La trésorerie déjà négative au 31 décembre 2023

pourrait le rester sans que cela ne constitue une source d'inquiétude, SANIA poursuivant ses meilleures performances dans le cadre de l'apurement des créances.

Il n'existe pas d'éléments tendant à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

PALMCI est donc à même de poursuivre ses activités en 2024 à l'instar de qui s'est fait en 2023.

context of the settlement of receivables.

There is no evidence to call into question the going concern. PALMCI is therefore able to continue its activities in 2024 as it did in 2023.

IV/ EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI

En 2023, le cours de l'action PALMCI a oscillé entre 6 400 FCFA et 11 085 FCFA soit une moyenne de 8 991 FCFA de janvier à décembre.



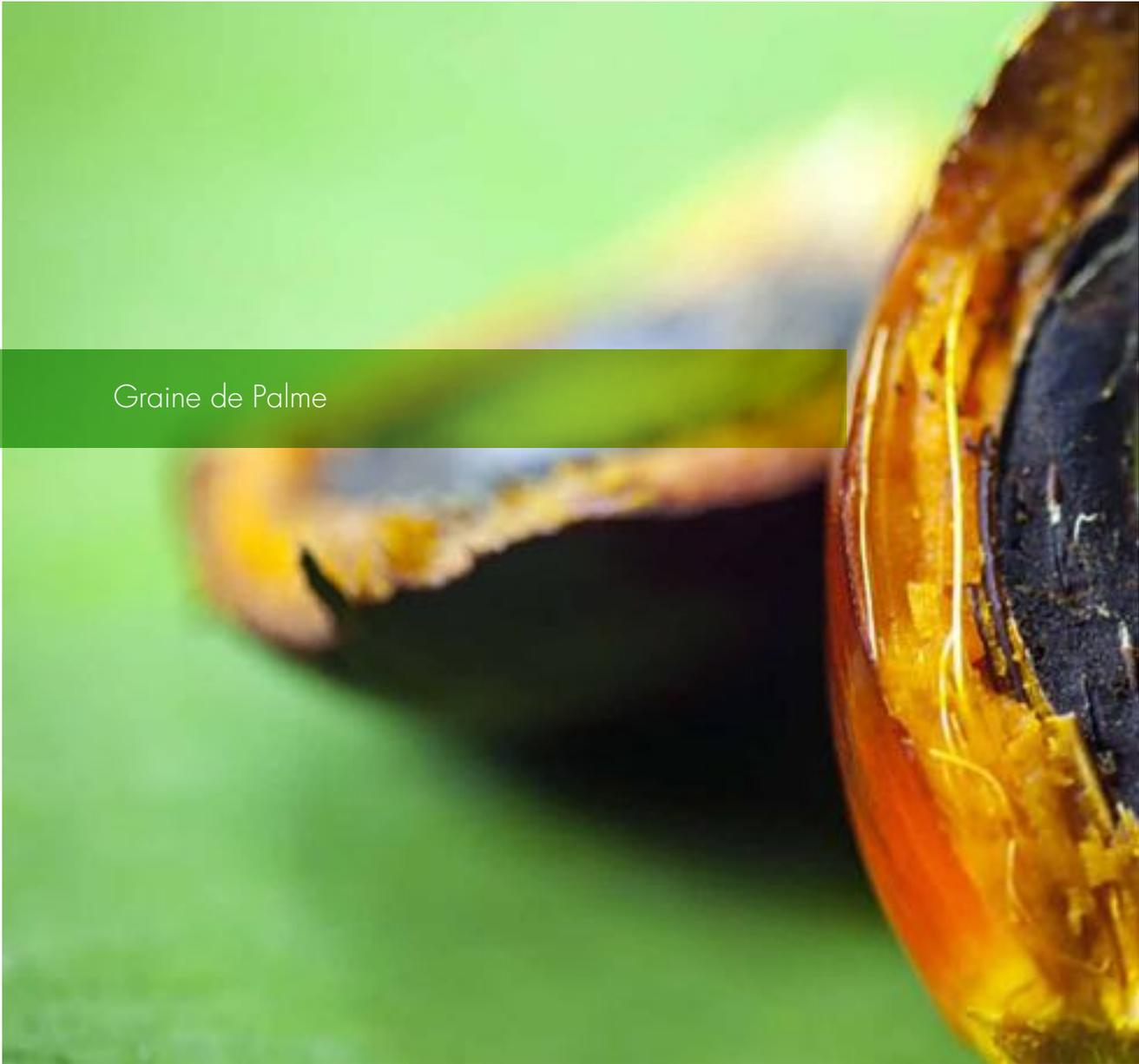
Les notes de votre société ont été réévaluées pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024 par l'agence de notation financière Bloomfield Investment.

Les notes sont passées de à AA- à A + pour les engagements à long terme et restées stables à A1 pour les engagements à court terme.

Lesdites notes traduisent une réelle capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

Au 31 décembre 2023, le cours de l'action PALMCI s'établit à 6 750 FCFA.

Avec un total de 15 459 316 actions, la capitalisation boursière est de 104 350 millions de FCFA soit 1,2 fois les fonds propres dans les livres de la société.



Graine de Palme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 juin 2024



EXTERNAL AUDITORS REPORT

THE ORDINARY GENERAL ASSEMBLY MEETING OF JUNE, the 13th 2024

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars Côte d'Ivoire
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

PALMCI

Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3 321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 213-05-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Audit des états financiers annuels

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société PALMCI, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après, constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Évaluation des actifs agricoles à long terme

Les actifs agricoles à long terme figurant dans le patrimoine de la société PALMCI, S.A. s'élèvent en valeur nette au 31 décembre 2023 à 37 504 millions de FCFA, soit 18,21 % du total bilan.

Ces actifs agricoles à long terme sont constitués des plantations en production d'une valeur nette de 34 933 millions de FCFA et des plantations en cours de création (immatures) d'une valeur nette de 2 511 millions de FCFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Opérations de Plantations. Les productions en cours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles à long terme constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des coûts utilisés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles à long terme, de même que les compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels sont donnés dans les notes 3A, 3C et 3C Bis des notes annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après, ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- prise de connaissance des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- évaluation du caractère incorporable aux immobilisations des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- revue de cohérence des augmentations des plantations en cours de création avec la production immobilisée de la période ;
- analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée par rapprochement aux pièces justificatives ;
- réexécution du calcul des dotations aux amortissements des plantations en production ;
- rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles du grand livre des opérations relatives aux plantations tenu à jour par la Direction des Opérations de Plantation et la Direction du Contrôle Financier de la société.

1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 avril 2024.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

2. Autres informations et Vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), le rapport du Président du Conseil d'Administration, les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et dans le projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 16 avril 2024 et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 29 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars Côte d'Ivoire
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

PALMCI

Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3 321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 214-05-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Audit des états financiers annuels IFRS

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A., établis selon les normes IFRS comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société PALMCI, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Évaluation des actifs biologiques – plantes productrices

Les actifs biologiques – plantes productrices figurant dans le patrimoine de la société PALMCI, S.A. s'élèvent en valeur nette au 31 décembre 2023 à 37 504 millions de FCFA, soit 18,21 % du total Bilan. Ces actifs biologiques sont constitués des plantations en productions d'une valeur nette de 34 933 millions de FCFA et des plantations en cours de création (immatures) d'une valeur nette de 2 511 millions de FCFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Opérations de Plantations. Les productions encours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs biologiques – plantes productrices constituent un point clé d’audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des coûts utilisés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l’évaluation et à la comptabilisation des actifs biologiques – plantes productrices, de même que les compléments d’informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels IFRS sont donnés dans les notes 3-10, et 7 des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après, ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2023 :

- prise de connaissance des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l’imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- évaluation du caractère incorporable aux immobilisations des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- revue de cohérence des augmentations des plantations en cours de création avec la production immobilisée de la période ;
- analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée par rapprochement aux pièces justificatives ;
- réexécution du calcul des dotations aux amortissements des plantations en production ;
- rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles du grand livre des opérations relatives aux plantations tenu à jour par la Direction des Opérations de Plantation et la Direction du Contrôle Financier de la société.

1.4 Responsabilités du Conseil d’Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d’Administration.

Le Conseil d’Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d’information financière (IFRS) adoptées par l’IASB tel qu’exigé par l’Acte Uniforme de l’OHADA relatif au droit comptable et à l’information financière, ainsi que du contrôle interne qu’il estime nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d’Administration d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la base de continuité

d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration, au travers du Comité d'Audit, de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Autres informations et Vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels établis selon les normes IFRS et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels établis selon les normes IFRS), le rapport du Président du Conseil d'Administration, les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et dans le projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 16 avril 2024 et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 29 mai 2024

Pour les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels prescrit par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport :

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2023

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

The EY logo consists of the letters 'EY' in a bold, black, sans-serif font. Above the 'Y' is a yellow swoosh that starts under the 'E' and curves upwards and to the right.

5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars Côte d'Ivoire
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

PALMCI

Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3 321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 210-05-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatifs au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1. Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous n'avons été avisés d'aucune convention ayant fait l'objet d'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.2. Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application de l'article 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui par omission, n'ont pas fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.2.1. Convention avec la Société Africaine de Plantation d'Hévéas (SAPH), S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du conseil l'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SAPH, S.A.,
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCA, S.A. au Conseil d'Administration de la SAPH, S.A.,
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, S.A. au Conseil d'Administration de SAPH, S.A.

Nature et objet

Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de ponts bascules à Divo et Gagnoa

Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de ponts bascules à Tieviessou et Yaka

Convention de travail à façon

Convention de vente d'amandes de palmiste

Modalités et rémunération

a) Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de ponts bascules à Divo et Gagnoa

Selon les termes d'une convention signée le 1^{er} janvier 2023, la société PALMCI loue auprès de la SAPH deux ponts bascules pour les besoins de son activité de collecte de régimes de palme auprès des planteurs localisés dans les zones de Gagnoa (Guessiho) et Divo.

Le coût de la prestation est fixé à deux cent mille (200 000) francs CFA TTC, soit cent mille (100 000) francs CFA TTC par local loué.

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et prend effet à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Le contrat a été autorisé à posteriori par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 04 décembre 2023.

Au titre de l'exercice 2023, la convention ci-dessus n'a donné lieu à aucune facturation.

b) Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de ponts bascules à Tieviessou et Yaka

Selon les termes d'une convention signée le 1^{er} janvier 2023, la société SAPH loue auprès de PALMCI deux ponts bascules pour les besoins de son activité sur les sites de Tieviessou et Yaka.

Le coût de la prestation est fixé à deux cent mille (200 000) francs CFA TTC, soit cent mille (100 000) francs CFA TTC par local loué.

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et prend effet à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Le contrat a été autorisé à posteriori par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 04 décembre 2023.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la prestation de services facturée par PALMCI enregistré dans les charges de SAPH s'élève à 6 millions de FCFA.

c) Convention de travail à façon

Selon les termes d'une convention signée le 14 janvier 2022 et entrée en vigueur le 6 mars 2022, la société SAPH, S.A. confie à la PALMCI, S.A. la transformation de ses régimes de palme issus de ses plantations de RAPIDES GRAH et de DIVO.

Le coût de cette prestation de services est fixé à 70 000 FCFA par tonne d'huile brute de palme produite. Le coût du transport des plantations jusqu'à l'usine de PALMCI, S.A. à BLIDOUBA, à la charge SAPH, S.A. est fixé par les parties à 10 000 FCFA. En cas de coût supplémentaire lié au transport, le surplus est pris en charge par PALMCI, S.A.

Le contrat, conclu pour une durée de 1 an ferme, arrivant à expiration, les parties se sont rapprochées afin de le renouveler pour une nouvelle durée d'un (1) an aux conditions nouvelles ci-dessous :

- Coût du transport des régimes : 10 000 F CFA/tonne transportée ;
- Coût de la prestation : 70 000 FCFA/tonne CPO produite.

La convention a été autorisée à posteriori par le conseil d'administration lors de sa session du 16 avril 2024.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la prestation de services facturée par PALMCI enregistrée dans les charges de SAPH s'élève à 582 millions de FCFA.

d) Convention de vente d'amandes de palmiste

Aux termes d'une convention signée le 14 janvier 2022 et entrée en vigueur le 6 mars 2022, la SAPH, S.A. vend à PALMCI, S.A. les amandes de palmistes issues de la transformation des régimes de palme qui lui sont confiés par la SAPH, S.A.

Le prix de vente hors taxes des amandes de palmiste est déterminé par tonne d'huile brute de palme produite selon une formule qui prend en compte le taux d'extraction de l'huile brute de palmiste, le prix de vente de l'huile brute de palmiste, le coût de la transformation des régimes de palme dont sont issus les amandes, le taux d'extraction des tourteaux et le taux d'extraction de l'huile brute de palmiste.

Le contrat, conclu pour une durée de 1 an ferme, arrivant à expiration, les parties se sont rapprochées afin de le renouveler pour une nouvelle durée d'un (1) an aux conditions nouvelles ci-dessous :

- Le Prix de vente Hors taxes est déterminé par tonne de CPO produite selon la formule suivante :
$$[\text{PKOER} * (\text{Prix CPKO} - 70\,000 \text{ FCFA}) + \text{PKCER} * 30.000 \text{ FCFA}] * \text{PKER} / \text{OER}$$

Soit, avec les valeurs définies à l'article 2 :

$$* (\text{Prix CPKO} - 70\,000 \text{ FCFA}) + 55\,000 * 30.000 \text{ FCFA}] * 3,4\,000 / 23 \%$$

La convention a été autorisée à posteriori par le conseil d'administration lors de sa session du 16 avril 2024.

Au titre de l'exercice 2023, le montant facturé par la SAPH et enregistrée dans les charges de PALMCI s'élève à 264 millions de FCFA.

1.2.2. Convention avec WILMAR International Limited

Personnes concernées

Monsieur Santosh PILLAI, Administrateur représentant WILMAR chez PALMCI, S.A.

Nature et objet

Convention d'assistance technique

Modalités et rémunération

Selon les termes d'une convention signée le 16 mars 2020, la société WILMAR International Limited apporte à PALMCI, S.A., une assistance technique couvrant notamment les domaines industriel et agricole.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un (01) an allant du 13 avril 2020 au 12 avril 2021 et tacitement reconductible.

L'assistance fournie dans le cadre de cette convention fait l'objet d'une rémunération annuelle fixée à 900 000 USD et soumise à une hausse annuelle de 8 % applicable à chaque tacite reconduction.

Toutefois, au cours de l'exercice 2023, les parties ont décidé de modifier l'article 2.5 de la convention initiale en précisant désormais que, lorsqu'elles ne procèdent pas à un examen annuel pendant la durée initiale ou toute période de renouvellement, ou ne sont pas en mesure de s'entendre sur les modalités du renouvellement, à moins que l'une ou l'autre des parties ne signifie un avis de résiliation conformément à l'article 7.1, la convention sera renouvelée automatiquement dans les mêmes conditions et modalités à l'exception du prix qui sera assujéti à une augmentation de dix pour cent (10 %).

Cet avenant, signé le 1er janvier 2023 avec prise d'effet immédiate, a été autorisé à posteriori par le Conseil d'Administration de la société PALMCI le 04 décembre 2023.

Le montant de la prestation de services, facturé par WILMAR et enregistré dans les charges de PALMCI, au titre de l'exercice 2023 s'élève à 704 millions de FCFA.

1.2.3. Convention avec SANIA Cie

Personnes concernées

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Santosh PILLAI, représentant permanent de WILMAR International Limited au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie ;

- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie.

Nature et objet

Convention de stockage d'huiles brutes de palme et de palmiste

Mandat spécial d'exportation d'huiles brutes de palme

Modalités et rémunération

a) Convention de stockage d'huiles brutes de palme et de palmiste

Aux termes d'une convention signée le 15 juillet 2022 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, la société SANIA Cie assure le stockage de l'huile brute de palmiste de la société PALMCI à sa station de SHCI à Abidjan. Le coût de cette prestation est fixé à 9 959 F CFA hors taxes par tonne d'huile brute stockée.

En outre, compte tenu de son activité, la société PALMCI recherche le moyen de stocker sa production d'huile brute de palme à Abidjan avant de pouvoir la vendre. C'est dans ce cadre que les sociétés PALMCI et SANIA Cie ont signé le 31 mars 2023, avec effet immédiat, un contrat unique de stockage d'huiles brutes de palme et de palmiste. Le coût de la prestation est fixé à 4 000 francs CFA par tonne d'huile brute stockée. Le contrat est conclu pour une durée d'un (01) an à compter de sa date de signature et est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée à posteriori par le Conseil d'Administration de la société PALMCI, à la date du 04 décembre 2023.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la prestation de services facturé par SANIA Cie et enregistré dans les charges de PALMCI s'élève à 441 millions de CFA.

b) Mandat spécial d'exportation d'huile brute de palme

Aux termes du mandat d'exportation d'huile brute de palme, signé le 12 janvier 2023 entre PALMCI et SANIA Cie, la société SANIA Cie donne mandat à PALMCI pour la vente à l'export des volumes d'huile brute de palme constituant une partie de son stock de matière première.

Le Mandat, prenant effet à compter de sa date de signature, est consenti et accepté pour une période d'un (01) an renouvelable tacitement par période successive de six (06) mois sauf dénonciation du mandat. La durée de reconduction est limitée à deux (2) ans au terme de laquelle le présent mandat prendra automatiquement fin.

Le mandat sera rémunéré à hauteur de 0,7% sur chaque vente à l'export.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'autorisation par le Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2023, le montant de la prestation de services facturé par PALMCI et enregistré dans les charges de SANIA Cie s'élève à 84 millions de FCFA.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

2.1. Convention avec la société SANIA Cie

Personnes concernées

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Santosh PILLAI, représentant permanent de WILMAR International au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie.

Nature et objet

- Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP ;
- Convention de gestion de trésorerie entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie ;
- Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie.

Modalités et rémunération

a) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP

Au terme de la convention en date du 10 avril 2017 entre SANIA Cie et PALMCI, S.A., SANIA Cie s'engage à acheter des régimes de palme à MOPP et confie l'usinage à PALMCI moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il n'y ait pas de transfert de marge entre les deux (02) sociétés.

En date du 27 août 2019, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, pour modification du coût de refacturation de l'usinage des régimes. Ainsi, la nouvelle formule est déterminée comme suit par tonne de régimes : coût variable d'usinage + 5 dollars + le coût de transport de l'huile brute de palme du site de Blidouba à celui de THSP (Terminal Huilier de San - Pedro).

Au titre de l'exercice 2023, PALMCI n'a pas effectué de travail à façon portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP. Ainsi, aucun produit n'a été enregistré dans les comptes de PALMCI relativement à cette convention.

b) Convention de gestion de trésorerie

PALMCI et SANIA Cie ont signé en 2012 une convention de gestion de trésorerie qui a pour objet de définir les modalités de la mise en commun des disponibilités financières des deux sociétés, en vue de les répartir en fonction de leurs besoins respectifs.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le taux d'intérêt applicable est le taux moyen des emprunts à court terme et des dépôts à terme de montant équivalent.

Au cours de l'exercice 2023, aucune avance n'a été octroyée par l'une des sociétés à l'autre. Aucune charge d'intérêts ni aucun produit n'a été comptabilisé par PALMCI, S.A.

c) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès des plantations villageoises

Au terme d'une convention de travail à façon signée entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie le 5 juin 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013, PALMCI, S.A. s'engage à revendre les régimes de palme achetés auprès des plantations villageoises à SANIA Cie, qui lui confie l'usinage moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il n'y ait pas de transfert de marge entre les deux sociétés.

Elle a fait l'objet d'un avenant signé le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. Cet avenant précise d'une part, que l'huile en provenance des régions de l'est et du centre du pays est livrée par PALMCI, S.A. sur les sites de l'ex-SHCI ou de l'usine de SANIA Cie à Abidjan et que celle en provenance de la région du sud-ouest est livrée à THSP à San Pedro, d'autre part, que le transport de l'huile de San Pedro à Abidjan est à la charge de SANIA Cie.

En 2015, elle a fait l'objet d'un deuxième avenant portant modification du taux de majoration de 3 % initialement appliqué lors du transfert des régimes de palme achetés par PALMCI, S.A. auprès des planteurs villageois. Ce taux est désormais défini d'accord parties. Toutefois, l'opération de tolling demeure toujours sans transfert de marge entre les deux sociétés.

Au titre de l'exercice 2023, aucune prestation de services n'a été facturée par SANIA Cie à PALMCI, S.A.

d) Convention de vente d'huile de palme brute entre PALMCI et SANIA

Au terme d'une convention signée le 1er avril 2010, PALMCI vend à SANIA sa production d'huile de palme brute.

Au titre de l'exercice 2023, ladite vente s'est chiffrée à 163 757 864 238 francs CFA, S. A.

2.2. Convention avec la société Terminal Huilier de San Pedro (THSP)

Personne concernée

Monsieur Christophe KOREKI, Directeur général de PALMCI, S.A. et Administrateur de THSP.

Nature et objet

Contrat de location de cuves et réalisation d'opérations de manutention par THSP au profit de PALMCI, S.A.

Modalités et rémunération

Aux termes de ce contrat, THSP loue à PALMCI, S.A. des cuves pour le stockage de sa production d'huile de palmiste, et réalise pour son compte les opérations de manutention nécessaires y afférentes.

Le coût des prestations a été fixé comme suit :

- déchargement des citernes : 450 FCFA/Tonne ;
- stockage de l'huile : 9 730 FCFA/Tonne ;
- chauffage de l'huile : facturation du gasoil consommé au tarif en vigueur à la pompe.

Le coût total de ces prestations supporté et comptabilisé par PALMCI, S.A. dans ses charges au titre de l'exercice 2023 s'établit à 23 millions de FCFA hors taxes.

2.3. Convention avec SIFCA, S.A, SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Pierre BILLON, Directeur général de SIFCA et Administrateur de PALMCI, S.A. et SAPH, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA et PALMCI et Administrateur de SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de SIFCA, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil l'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.

Nature et objet

Gestion de trésorerie groupe.

Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention signée par PALMCI, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A. SAPH et SUCRIVOIRE, ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leur trésorerie à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Au titre de l'exercice 2023, PALMCI a octroyé des avances de trésorerie respectivement de 8.900 millions de FCFA à SIFCA, dont le reste à payer est de 500 millions de FCFA au 31 décembre 2023, et de 4.000 millions de FCFA à SUCRIVOIRE totalement remboursé au 31 décembre 2023.

Les intérêts générés par ces avances au profit de PALMCI sont respectivement de 137 millions de FCFA et 50 millions de FCFA.

2.4. Convention avec la société NAUVU

Personnes concernées

NAUVU, actionnaire de PALMCI, S.A. détenant 25,5 % du capital.

Nature et objet

Convention d'assistance technique

Modalités et rémunération

2.6. Convention avec SUCRIVOIRE, S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de PALMCI et de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil l'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.

Nature et objet

Convention de prestation de services

Modalités et rémunération

Selon les termes d'une convention signée le 28 décembre 2022 et entrée en vigueur à la même date, SUCRIVOIRE, S.A. procède à l'analyse des engrais de PALMCI, S.A. dans son laboratoire de l'Unité Agricole Intégrée de ZUENOULA.

Le coût de cette prestation est fixé selon le type d'analyse à effectuer et fait l'objet d'un barème établi comme suit :

- Azote total : 5 000 FCFA/échantillon ;
- Phosphore : 2 200 FCFA/échantillon ;
- K+Mg+Ca : 9 000 FCFA/échantillon ;
- Chlore : 4 200 FCFA/échantillon ;
- Soufre : 4 600 FCFA /échantillon.

La convention prévoit un rehaussement des prix unitaires de 2 % au 31 décembre de chaque année pour tenir compte de l'augmentation des charges fixes, du prix des réactifs et des coûts de mise en œuvre technique. Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2022, est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2023, aucune prestation n'a été facturée par SUCRIVOIRE et enregistrée dans les charges de PALMCI.

2.7. Convention avec la société Maryland Oil Palm Plantation (MOPP), S.A.

Personnes concernées

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et de MOPP, S.A. ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et de MOPP, S.A. ;

- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du conseil l'Administration de PALMCI, S.A. et de MOPP, S.A.
- SIFCA, S.A., Actionnaire détenant 52,51 % du capital de PALMCI, S.A., Actionnaire unique de MOPP, S.A.

Nature et objet

Convention de travail à façon

Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention signée le 23 août 2022 et entrée en vigueur à la même date, PALMCI, S.A. assure la transformation des amandes de palmistes issues des régimes de palme de MOPP, S.A. Le coût de cette prestation est de 35 000 FCFA par tonne d'amandes. Le coût du transport reste à la charge de MOPP, S.A. dans la limite d'un montant à définir d'un commun accord.

Cette convention a été autorisée à postériori par le Conseil d'Administration en date du 20 avril 2023.

Au titre de l'exercice 2023, il n'y a aucune prestation de services facturée par PALMCI et enregistrée dans les charges de MOPP.

2.8. Convention avec WILMAR International Limited

Personne concernée

Monsieur Santosh PILLAI, Administrateur représentant WILMAR chez PALMCI, S.A.

Nature et objet

Contrat de prestations de services informatiques

Modalités et rémunération

Aux termes du contrat de prestations de services informatiques signé le 19 septembre 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier de la même année, WILMAR International Limited assiste PALMCI dans :

- la fourniture et la maintenance des applications et logiciels informatiques,
- les services de soutien informatique ;
- l'hébergement d'infrastructures informatiques.

Le coût de la prestation était de 1 483 USD.

À la date du 1er janvier 2019, le contrat a été modifié et signé afin de réduire les services prévus dans cette convention à la fourniture par WILMAR d'applications et logiciels informatiques et des services de soutien informatique.

Le coût de la prestation est donc passé de 1 483 USD à 1 050 USD.

En date du 19 août 2022, un avenant a été signé. Il modifie l'étendue des services d'assistance informatique de WILMAR International Limited au profit de PALMCI, S.A. en rajoutant l'assistance aux services réseaux, permettant à PALMCI de bénéficier d'un appui technique de WILMAR en ce qui concerne la connexion réseau depuis le siège de PALMCI, S.A. au Data Center en vue d'assurer la sécurité et accroître les performances informatiques. Cette convention a été autorisée à posteriori par le Conseil d'Administration en date du 20 avril 2023.

Le coût de la prestation a ainsi été révisé pour passer à 20 535 USD.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la prestation de services facturée par WILMAR à PALMCI, S.A. s'élève à 12 millions de francs CFA.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 29 mai 2024

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONE

Expert-Comptable Diplômé

Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA

Expert-Comptable Diplômée

Associée



Ouvriers à la pépinière

RESUME DU RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Summary of Chairman Special Report

RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCEDURES DE CONTROLE ET DE GESTION DES RISQUES



EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014, et entré en vigueur le 05 Mai 2014 il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de PALMCI (Titre I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Titre II).

Ce rapport vous présente également les autres informations et renseignements énumérés à l'article 831-3 de l'AUSCGIE (Titre III).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'Administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 8 avril 2024, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 16 avril 2024.

Le rapport dans son intégralité est disponible sur le site internet du groupe SIFCA.

Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voir le rapport de gestion

II - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président du Conseil d'Administration est chargé de l'organisation et la direction des travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale et il veille au bon fonctionnement des organes de la Société.

Pour permettre aux membres du Conseil de participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil d'Administration, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes les questions qui sont soumises à l'examen du conseil, sont transmis aux membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion (10 jours).

Au cours de l'exercice 2023, les administrateurs ont été convoqués, conformément aux dispositions des articles 18.1 et suivants des Statuts de la Société. Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq (5) fois au cours de l'exercice :

- Conseil d'administration du 20 avril 2023 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2022 ;
 - Conseil d'administration du 19 juin 2023 relatif à l'acquisition par PALMCI des actions de TOUTON NEGOCE COTE D'IVOIRE (TNCI) dans SAO et TOUTON COTE D'IVOIRE (TCI) ;
 - Conseil d'administration du 26 juin 2023 relatif à l'acquisition par PALMCI des actions de TOUTON NEGOCE COTE D'IVOIRE (TNCI) dans SAO et TOUTON COTE D'IVOIRE (TCI) ;
 - Conseil d'administration du 26 Octobre 2023 relatif à la nomination du nouveau Directeur Général ;
 - Conseil d'administration du 04 Décembre 2023 relatif à l'adoption du Budget de l'exercice 2024.
- Comité d'audit mis en place au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2015 a décidé la mise en place d'un Comité d'Audit pour tenir compte des modifications des statuts intervenues en 2015, conformément à l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, entré en vigueur le 05 mai 2014.

Composition et durée de la mission

Le Comité d'audit doit être exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

- Le Comité d’audit de PALMCI est composé à ce jour de six (6) administrateurs :
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Comité d’audit,
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS
- Monsieur David BILLON
- Monsieur Pierre BILLON
- Wilmar International Limited, représenté par M. Robert BURTON
SIFCA S.A

La durée des fonctions des membres du Comité d’audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d’administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La durée du mandat des membres du Comité d’Audit est limitée à 12 années d’exercice de ce mandat, consécutives ou non.

Missions

La mission du Comité d’audit est d’assister le conseil d’administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l’information fournie ainsi qu’au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Le Comité d’audit a pour missions essentielles de :

- Procéder à l’examen des comptes et s’assurer de la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l’établissement des comptes sociaux de l’entreprise,
- Assurer le suivi du processus d’élaboration de l’information financière,
- Assurer le suivi de l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l’assemblée générale.

D’une manière générale, le Comité d’audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d’Administration.

Le Comité d’audit rend régulièrement compte au Conseil d’Administration de l’exercice de ses missions et l’informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Fonctionnement du Comité d’audit

Le Comité d’audit se réunit au minimum deux fois dans l’année.

Le Comité d’Audit peut décider de tenir toutes les réunions nécessaires à l’exercice de sa mission. Les avis à proposer au Conseil d’Administration par le Comité d’Audit sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Comité d’audit s’est réuni trois (3) fois au cours de l’exercice 2023 : les 12 avril, 6 octobre et 29 novembre.

Titre 2 : PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société PALMCI, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale de PALMCI et du Comité d'Audit PALMCI.

I - DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société PALMCI, et qui :

- Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI repose sur trois principaux axes :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;
- L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

PALMCI est une entreprise qui est emmenée à prendre des risques pour atteindre ses objectifs. Elle a mis en place un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques pour garantir que ces risques soient gérés de manière efficace et en accord avec la structure de gouvernance de l'entreprise.

Ce rapport a pour but d'informer le marché et les investisseurs des risques majeurs de l'entreprise et de son dispositif de contrôle interne, tout en protégeant les intérêts légitimes de l'entreprise en ne divulguant pas certaines informations sensibles.

Les informations contenues dans ce rapport ne sont pas exhaustives et ne couvrent que les risques jugés les plus sensibles. Il est important de noter que dans un environnement interne et externe évolutif et volatile, les informations présentées dans ce rapport reflètent la vision de la gestion des risques et du contrôle interne de l'entreprise à la clôture de l'exercice 2023.

II - PERIMETRE DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en place par PALMCI couvre toutes les opérations de l'entreprise, quelles qu'elles soient, et garantit également la sauvegarde et la maîtrise de la situation patrimoniale de l'entreprise. Bien que ce dispositif offre des garanties raisonnables quant à la gestion des risques auxquels l'entreprise est confrontée, il ne peut cependant pas garantir à 100% que ces risques seront totalement éliminés.

III - DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES

1. Organisation générale

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI s'appuie sur divers principes et outils, tels que des organigrammes et fiches de postes, un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise, un système de management de la qualité, un système d'information intégré (ERP SAP) ainsi qu'un suivi budgétaire.

2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants : Les budgets d'exploitation, d'investissement et de financement, ainsi que des revues de direction périodiques.

3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Il est intégré au processus de gouvernance de PALMCI. Il s'appuie sur une cartographie des risques.

4. Activités de contrôle

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes : Des procédures respectées par l'ensemble du personnel, un suivi budgétaire et des indicateurs clés de l'activité.

5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'appuie sur la fonction audit interne, supervisée par le Comité d'audit.

Un compte-rendu des activités de l'audit interne est régulièrement effectué à la Direction Générale et au Comité d'audit.

6. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, le Directeur Général est soumis aux règles de contrôle interne du Groupe SIFCA qui prévoit un certain nombre de limitations se traduisant par une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour notamment : la signature de conventions d'emprunts, les dépassements budgétaires et la mise en œuvre de licenciements collectifs.

IV - PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

1. Principaux risques

Les principaux risques auxquels PALMCI a été exposée au cours de l'année 2023 se présentent comme suit :

- Risques liés au climat socio - politique instable dans la sous-région
- Risques liés à la volatilité des cours de l'huile de palme brute (CPO)
- Risques liés à l'approvisionnement des matières premières (régimes PV)

2. Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2023

Le plan d'audit mis en œuvre au titre de l'exercice 2023, a comporté les principales missions et diligences suivantes :

- Mission d'évaluation des risques de fraude
- Mission d'audit de la paie du personnel
- Mission d'audit des investissements
- Mission d'audit des transports de matières premières et produits finis
- Missions d'inventaires physiques des stocks de carburant, d'engrais, de pièces de rechanges et des produits finis ;
- Revue mensuelle du bilan matières (carburant, engrais, stocks de matières premières et produits finis) ;
- Suivi des recommandations formulées au cours des audits précédents.

Le plan d'audit 2024, approuvé par le Comité d'Audit, a été établi sur la base des éléments suivants :

- Evaluation des risques pesant sur la société PALMCI (cartographie des risques) ;
- Recommandations formulées aux cours des audits précédents ;
- Orientations et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le plan d'audit sera, si nécessaire ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

La Direction Générale PALMCI entend continuer à axer son dispositif de contrôle interne sur ses activités de production et support, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

Alassane DOUMBIA
Président du Conseil d'Administration



Vue aérienne de la plantation de Blidouba



SUMMARY OF CHAIRMAN SPECIAL REPORT

Resume du Rapport Special du President du Conseil d'Administration

SUMMARY OF THE REPORT OF THE CHAIRMAN OF THE BOARD OF DIRECTORS ON CORPORATE GOVERNANCE, CONTROL AND RISK MANAGEMENT PROCEDURES

YEAR ENDED DECEMBER, 31th 2023

Ladies and gentlemen shareholders,

Pursuant to the provisions of article 831-2 of the revised Uniform Act relating to the law of Commercial Companies and Economic Interest Groupings (AUSCGIE) adopted on January 30, 2014, and entered into force on May 5, 2014, you are reported, under the terms of this report, on the composition, conditions of preparation and organization of the work of the Board of Directors of PALMCI (Title I), as well as the internal control and risk management procedures put in place within the Company during the financial year ended December 31, 2023 (Title II).

This report also presents the other information and information listed in article 831-3 of the AUSCGIE (Title III).

It is specified that this report was drawn up by the Chairman of the Board of Directors prior to its presentation to the Board. It was examined during the meeting of the Audit Committee on April 08, 2024, before its approval by the Board during its session on April 16, 2024.

The report in its entirety is available on the SIFCA group website.

Title 1 : COMPOSITION, CONDITIONS OF PREPARATION AND ORGANIZATION OF BOARD WORK

I - COMPOSITION OF THE BOARD OF DIRECTORS

See the management report.

II - CONDITIONS OF PREPARATION AND ORGANIZATION OF BOARD WORK

The Chairman of the Board of Directors is responsible for organizing and directing the work of the Board of Directors, on which he reports to the General Meeting and he ensures the proper functioning of the Company's bodies.

To enable members of the Board to participate effectively in the work and deliberations of the Board of Directors, all documents, or draft documents, such as to inform them about the agenda and all the questions that are submitted to review by the Board, are sent to the members of the Board, within a reasonable period prior to the meeting (15 days).

During the 2023 financial year, the directors were convened, in accordance with the provisions of articles 18.1 and following of the Company's Articles of Association. The Board of Directors met five (5) times during the financial year :

- Meeting of April 20th, 2023 on the closing of the 2022 financial statements;
- Meeting of June 19th, 2023 related to the acquisition of shares of TOUTON NEGOCE COTE D'IVOIRE (TNCI) in SAO and TOUTON COTE D'IVOIRE (TCI);
- Meeting of June 26th, 2023 related to the acquisition of shares of TOUTON NEGOCE COTE D'IVOIRE (TNCI) in SAO and TOUTON COTE D'IVOIRE (TCI);
- Meeting of October 26th, 2023 related to the appointment of the new managing director;
- Meeting of December 04th, 2023 related to the adoption of the 2024 budget;
- Audit Committee set up on the Board of Directors

The Board of Directors of December 4, 2015, decided to set up an Audit Committee to take into account the amendments to the bylaws made in 2015, in accordance with the revised Uniform Act relating to the law of commercial companies and EIG, entered into force on May 5, 2014.

Composition and duration of mission

The Audit Committee must be exclusively composed of directors who are not employees of the company or who do not exercise any mandate as Chairman and Chief Executive Officer, Chief Executive Officer or Deputy Chief Executive Officer within the company.

PALMCI's Audit Committee currently consists of six (6) directors:

- Mr Alassane DOUMBIA, President of the audit committee
- Mrs Lucie BARRY-TANNOUS
- Mr David BILLON
- Mr Pierre BILLON
- Wilmar International Limited
- SIFCA S.A

The term of office of members of the Audit Committee coincides with that of their term of office as members of the Board of Directors, it being specified that all members have minimum financial and accounting skills.

The duration of the mandate of the members of the Audit Committee is limited to 12 years of exercise of this mandate, consecutive or not.

Tasks

The mission of the Audit Committee is to assist the Board of Directors and ensure the sincerity of the financial statements, the quality of internal control, the relevance of the information provided and the proper exercise by the statutory auditors.

The Audit Committee's main tasks are to:

- Review the accounts and ensure the relevance and consistency of the accounting methods adopted for the establishment of the company's financial statements,
- Monitor the process of preparing financial information,
- Monitor the effectiveness of internal control and risk management systems,
- Issue an opinion on the auditors proposed for appointment by the general meeting. In general, the Audit Committee provides all advice and makes all appropriate recommendations in the above areas to the Board of Directors.

The Audit Committee regularly reports to the Board of Directors on the performance of its duties and informs it without delay of any difficulty encountered.

Operation of the Audit Committee

The Audit Committee meets at least twice a year.

The Audit Committee may decide to hold all the meetings necessary for the exercise of its mission. The opinions to be proposed to the Board of Directors by the Audit Committee are adopted by a majority of the members present or represented.

The Audit Committee met three (3) times during the 2023 financial year: on April 12th, October 06th, and November 29th.

Title 2 : RISK MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROL PROCEDURES IMPLEMENTED BY THE COMPANY

The preparation of this report is based both on the information and control methods provided by the various internal control players within PALMCI, and on the work of the internal audit, carried out at the request of General Management. PALMCI and the PALMCI Audit Committee.

I - DEFINITION AND OBJECTIVES OF INTERNAL CONTROL AND RISK MANAGEMENT

The internal control and risk management system includes a set of means, behaviours, procedures and actions, adapted to the characteristics of PALMCI, and which :

- Contribute to the control of its activities, the efficiency of its operations and the efficient use of its resources;
- Should allow it to properly consider major risks of any kind.

The system aims more specifically to ensure:

- Compliance with laws and regulations,
- The application of the instructions and orientations defined by the Board of Directors and the General Management,
- The reliability of financial information and the internal control processes that underpin it,
- The effectiveness and efficiency of operations, through the proper functioning of the company's internal processes.

PALMCI's internal control and risk management system is based on three main areas:

- The definition of the company's strategy and objectives,
- Risk analysis and the definition of action plans, with a view to providing appropriate responses to the identified risks.

PALMCI's internal control and risk management system is based on three main areas:

- The definition of the company's strategy and objectives;
- Risk analysis and the definition of action plans to provide appropriate responses to the risks identified;

The implementation of an adequate and continuously improving internal control system, to facilitate the achievement of objectives and to ensure the reliability of information, whether strategic, operational, financial or related to compliance.

PALMCI is a company that is led to take risks to achieve its objectives. It has implemented an internal control and risk management system to ensure that these risks are managed effectively and in accordance with the company's governance structure.

The purpose of this report is to inform the market and investors of the major risks of the company and its internal control system, while protecting the legitimate interests of the company by not disclosing certain sensitive information.

The information contained in this report is not exhaustive and only covers the risks deemed the most sensitive. It is important to note that in an evolving and volatile internal and external environment, the information presented in this report reflects the company's view of risk management and internal control at the end of the 2023 financial year.

II - INTERNAL CONTROL SCOPE

The internal control system put in place by PALMCI covers all the company's operations, whatever they may be, and guarantees the safeguarding and control of the company's assets. Although this system offers reasonable guarantees as to the management of the risks with which the company is confronted, it cannot however guarantee 100% that these risks will be eliminated.

III - DESCRIPTION OF ACTORS AND SYSTEMS

1. General Organization

PALMCI's internal control and risk management system is based on various principles and tools, such as organization charts and job descriptions, a process for defining the company's overall objectives, a quality management system, an integrated information system (ERP SAP) as well as budget monitoring.

2. Internal distribution of relevant and reliable information

The company's internal control system is based on the dissemination and analysis of the information needed to manage activities, including the following tools and processes: operating, investment and financing budgets, as well as periodic management reviews.

3. Risk management process

The risk management process is the system implemented to reduce the impact of internal and external threats on the company's activities. It is integrated into PALMCI's governance process. It is based on risk mapping.

4. Control activities

The company's main control activities are as follows: Procedures followed by all staff, budget monitoring and key activity indicators.

5. Monitoring the internal control system

The monitoring of the internal control and risk management system is based on the internal audit function, overseen by the Audit Committee.

An annual report on the activities of the internal audit is carried out to the Managing Director and the Audit Committee.

6. Managing Director's powers limitation

Apart from the limitations imposed by law and regulations, the Chief Executive Officer is subject to the internal control rules of the SIFCA Group which provide for a certain number of limitations resulting in prior authorization from the Board of Directors for in particular: the signing of agreements loans, budget overruns and the implementation of collective layoffs.

I - MAIN FINDINGS OF RISK MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROL ACTIVITIES IN FISCAL YEAR 2023

1. Main risks

The main risks to which PALMCI was exposed during the year 2023 are:

- Socio-climatic risk - unstable politics in the sub-region;
- CPO Price Volatility Risks;
- Risks related to the supply of raw materials (FFB);

2. Internal Audit activities for the 2023 financial year

The audit plan implemented for the 2023 financial year included the following main missions and procedures:

- Fraud Risk Assessment Mission
- Staff Pay Audit Engagement
- Investment audit mission
- Audit of transport of raw materials and finished products
- Physical inventories of fuel, fertilizer, spare parts and finished products;
- Monthly review of the material balance (fuel, fertilizer, stocks of raw materials and finished products);
- Follow-up on recommendations from previous audits

The 2024 audit plan, approved by the Audit Committee, was established based on the following elements:

- Risk assessment of PALMCI (risk mapping);
- Recommendations from previous audits;
- General Management or Audit Committee guidelines and directives.

The audit plan will, if necessary, be adjusted during the year based on exceptional items or requests from General Management and/or the Audit Committee.

The audit plan will, if necessary, be adjusted during the year based on exceptional items or requests from General Management and/or the Audit Committee.

PALMCI General Management intends to continue to focus its internal control system on its production and support activities, relying heavily on raising the awareness of teams and management, the systematic review of risks and the development of effective tools adapted to the needs of teams.

Alassane DOUMBIA
Chairman of the Board of Directors



Marquage des régimes



Une Graine germée

TEXTE DES RESOLUTIONS

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 juin 2024

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 SELON LE RÉFÉRENTIEL SYSCOHADA REVISÉ

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **19 351 845 631 F CFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

FIRST RESOLUTION

APPROVAL OF 2023 FINANCIAL STATEMENTS BASED ON REVISED SYSCOHADA ACCOUNTING SYSTEM

The General Assembly, having heard the Board of director's management report and the report of the Statutory Auditors approves the Financial Statements of the year ended on December 31st, 2023 as presented and which result is a profit of **XOF 19,351,845,631**.

Accordingly, the General shareholders Meeting gives full discharge to the Directors for the execution of their mandates, for the year ending on December 31st, 2023.



TEXT OF RESOLUTIONS

RESOLUTION OF THE ORDINARY GENERAL ASSEMBLY

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 SELON LE REFERENTIEL IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **19 399 084 416 F CFA.**

SECOND RESOLUTION

APPROVAL OF 2023 FINANCIAL STATEMENTS BASED ON IFRS ACCOUNTING SYSTEM

The General Assembly, having heard the Board of director's management report and the report of the Statutory Auditors approves the Financial Statements of the year ended on December 31st, 2023 as presented and which result is a profit of **XOF 19,399,084,416.**

Accordingly, the General shareholders Meeting gives full discharge to the Directors for the execution of their mandates, for the year ending on December 31st, 2023.

TROISIEME RESOLUTION

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions présentées dans ledit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à une distribution de dividendes pour un montant brut de **9 675 922 816 francs CFA**, soit 626 Francs CFA brut par action et d'inscrire le solde du bénéfice net de l'exercice, soit **9 675 922 816 francs CFA** en report à nouveau.

Le compte Report à nouveau qui présentait un solde créditeur de **48 666 006 570 francs CFA** présentera à la suite de cette affectation un nouveau solde créditeur de **58 341 929 386 francs CFA**.

Le Report à nouveau de **58 341 929 386 francs CFA** pourra être utilisé par l'entreprise pour des investissements éligibles à l'article 110 du CGI dans les limites fixées par l'annexe fiscale en vigueur.

THIRD RESOLUTION

APPROVAL OF AGREEMENTS SUMMARIZED IN THE AUDITORS SPECIAL REPORT

The General Assembly, having heard the special report of the Statutory Auditors on the regulated agreements referred to in Articles 438 of the OHADA Uniform Act related to commercial companies and Economic Interest Group, approves the agreements presented in the said Auditors report.

FOURTH RESOLUTION

ALLOCATION OF 2023 RESULT

The General Assembly, decides to distribute as dividends, 50% of the net result of the year ended on December 31st, 2023 which amount is of **XOF 9,675,922,816** (626 FCFA gross per share). The General Assembly, decides to allocate in Retained earnings, 50% of the net result of the year ended on December 31st, 2023 which amount is of **XOF 9,675,922,816**.

Retained earnings account, which had a credit balance of **XOF 48,666,006,570** will have a new credit balance of **XOF 58,341,929,386** because of this allocation.

The Retained earnings of **XOF 58,341,929,386 CFA francs** may be used by the company for investments eligible under Article 110 of the General Tax Code within the limits set by the tax annex in force.

CINQUIEME RESOLUTION

INDEMNITE DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer à l'ensemble des administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant brut de **86 470 589 francs CFA**.

SIXIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des administrateurs arrivent à expiration lors de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler les mandats de :

- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Monsieur David BILLON ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS ;
- Monsieur VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI ;
- Monsieur Honoré N'Guetta ASSANVO ;
- La société SIFCA représentée par Monsieur Nazaire GOUNONGBE ;
- La société WILMAR International Limited représentée par Monsieur Santosh Vasu Kumar PILLAI ;
- La société IMMORIV représentée par Monsieur Alassane DOUMBIA ;

Les mandats ainsi conférés, d'une durée de trois (3) ans, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Les administrateurs susvisés, présents ou représentés à l'Assemblée Générale déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats, en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer leurs fonctions d'administrateurs.

FIFTH RESOLUTION

ALLOWANCES TO THE DIRECTORS

The General Shareholders Meeting approving the proposal of the Board of directors decides to allocate an allowance of **XOF 86,470,589** for the year ended December 31st, 2023.

SIXTH RESOLUTION

RENEWAL OF DIRECTORS' TERMS

The Shareholders' Meeting, noting that the terms of office of the Directors are due to expire at this Shareholders' Meeting, resolves to renew the terms of office of :

- Mr Alassane DOUMBIA ;
- Mr Pierre BILLON ;
- Mr David BILLON ;
- Madam Lucie BARRY-TANNOUS ;
- Mr VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI ;
- Mr Honoré N'Guetta ASSANVO ;
- SIFCA company represented by Mr Nazaire GOUNONGBE ;
- WILMAR International Limited represented by Mr Santosh Vasu Kumar PILLAI ;
- IMMORIV company represented by Mr Alassane DOUMBIA ;

The terms of office thus conferred, for a period of three (3) years, will expire at the end of the Ordinary General Meeting called to approve the financial statements for the year ended December 31, 2026.

The above-mentioned directors, present or represented at the Shareholders' Meeting, declare that they accept the renewal of their mandates, specifying that they are not subject to any incompatibility or prohibition likely to prevent them from exercising their functions as directors.

SEPTIEME RESOLUTION

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

SEVENTH RESOLUTION

POWERS FOR LEGAL FORMALITIES

The General Assembly confers all powers to the bearer of an original, a copy or an extract of the minutes of this General Meeting in order to complete all required legal formalities.

